

Bulletin du Conseil communal

N° 1



Lausanne

Séance du 27 août 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 27 août 2019

1^{re} séance publique à l'Hôtel de Ville, le 27 août 2019, à 18 h

Sous la présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Sommaire

Ordre du jour	3
Séance	12
Communication	
Déroulement de la séance	12
Prestation de serment de M^{mes} Christine Goumaz (Soc.) et Christiane Schaffer (CPV), remplaçant M^{me} Latha Heiniger (Soc.) et M. Jean-Marie Fürbringer (CPV), démissionnaires	12
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Latha Heiniger (Soc.)	13
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Jean-Marie Fürbringer (CPV)	13
Communications	
Démission de M. Robert Joosten de la Commission permanente des pétitions	14
Démission du Conseil communal de M. Dominique Gigon	14
Naissance de Jade, fille de M. Huy Ho, conseiller communal	15
Communication – Dépôt	
Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne : « Pour sauver et rénover l'auberge du Lac de Sauvabelin » (3 042 signatures)	15
Texte de la pétition	15
Communications	
Recommandation du Bureau concernant l'art. 100a LC – Interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages – Cas de la gratuité du stationnement au parking de la Riponne les soirs de séance du Conseil communal	17
Annulation de la séance double du Conseil communal du mardi 24 septembre 2019	18
Réponse de la Municipalité à la Question n° 5 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 12 février 2019 : « Ville de Lausanne, est-ce que ta Médaille dort ? »	19
Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie	20
Réponse de la Municipalité à la Question n° 7 de M ^{me} Diane Wild, déposée le 4 avril 2019 : « Une zone touristique polluée par des panneaux de chantier »	21
Réponse de la Municipalité à la Question n° 12 de M. Henri Klunge, déposée le 21 mai 2019 : « Protection du patrimoine : halte aux dégradations »	22
Réponse de la Municipalité à la résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu du 6 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience : « Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité et aux dépens du contribuable lausannois ? »	23
Départ à la retraite de M. André Baillot, chef du Service de l'urbanisme	23

Réponse de la Municipalité à la résolution de M ^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts du 15 janvier 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? »	24
Réponse de la Municipalité à la Question n° 30 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 6 novembre 2018 : « Quelle valorisation du bois des coupes planifiées pour l'hiver prochain ? »	25
Réponse de la Municipalité à la Question n° 10 de M ^{me} Karine Roch, déposée le 7 mai 2019 : « Quelle est la politique de la Ville à propos de ses locaux libres dans le quartier de Sévelin »	26
Réponse de la Municipalité à la Question n° 3 de M ^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts, déposée le 12 février 2019 : « Equitas premier bilan et perspectives... »	27
Réponse de la Municipalité à la Question n° 8 de MM. Louis Dana et Vincent Brayer, déposée le 7 mai 2019 : « LBD 40, quels usages à Lausanne ? »	30
Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Benoît Gaillard et consorts du 26 juin 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne »	31
Réponse de la Municipalité à la résolution de M ^{me} Thanh-My Tran-Nhu du 24 avril 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? »	33
Réponse de la Municipalité à la Question n° 11 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 21 mai 2019 : « Jusqu'à quand les travaux d'assainissement du Centre pour adolescents de Valmont devront-ils attendre ? »	34
Communications – Dépôts	
Postulat de M ^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préterités par la Ville »	35
Postulat de M. Henri Klunge : « De l'air pour les Lausannois, de l'hydrogène pour leurs transports »	35
Interpellation de M. Bertrand Picard : « Usage immodéré et abscons des acronymes dans les courriers et notes aux conseillers communaux »	36
Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où peut aller la police ? »	36
Interpellation urgente de M ^{me} Laura Manzoni et consorts : « Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat »	36
Questions orales	36
Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où peut aller la police ? » Interpellation urgente de M ^{me} Laura Manzoni et consorts : « Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat »	45
Discussion	45
Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite »	45
Développement	45
Rapport	46
Discussion	48

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Christiane Schaffer (CPV) remplaçante de M. Jean-Marie Fürbringer, démissionnaire.

Prestation de serment de M^{me} Christine Goumaz (Soc.) remplaçante de M^{me} Latha Heiniger, démissionnaire.

2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Latha Heiniger (Soc.).

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Jean-Marie Fürbringer (CPV).

3. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite ». (SI). **STÉPHANE WYSSA.**

- R37 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). **FRANCOISE LONGCHAMP.**

- R39 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). **NICOLAS TRIPET.**

- R40 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). **AXEL MARION.**

- R41 Rapport-préavis N° 2018/23 : « Marchés, terrasses et manifestations – Réponse aux postulat de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SE/LEA/FIM). **DANIEL DUBAS.**

- R46 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) **JEAN-LUC CHOLLET.**

- R47 Postulat de M^{me} Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) **LAURA MANZONI.**

- R48 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). **PHILIPPE MIVELAZ.**

- R49 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (LEA/EJQ). **YVAN SALZMANN.**
- R53a Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ».
- R53b Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (FIM) **JEAN-LUC CHOLLET**
- R59 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD). **BENOÎT GAILLARD.**
- R60 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) **JEAN-LUC CHOLLET.**
- R62 Rapport-préavis N° 2018/57 : Réponse au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité ». (SE). **ALIX BRIOD**
- R64 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Un marché culinaire pour Lausanne – un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous » (CD/LEA/SE). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- R65 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS). **GIANFRANCO GAZZOLA.**
- R66 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). **ANDRÉ MACH.**
- R67 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (LEA/SE). **JEAN-DANIEL HENCHOZ.**
- R72 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources – Réponse au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » – Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public » – Réponse au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » – Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » – Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » – Réponse au postulat de M^{me} Véronique Beetschen et consorts « Une outillhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ». (FIM/EJQ). **JEAN-MARIE FÜRBRINGER**
- R77 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2°/11.09.18). (CD) **ALICE GENOUD.**
- R78 Rapport-préavis No 2019/03 : Réponse au postulat de M^{me} Alice Genoud et M. Hadrien Buclin "Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne capitale verte ?" (CD) **JOËL TEUSCHER.**
- R80 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne ». (LEA, CD). **FABRICE MOSCHENI**

- R88 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (CD/SE). **FLORENCE BETTSCHART-NARBEL**
- R89 Rapport-préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz – Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de M^{me} Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). **PHILIPP STAUBER.**
- R90 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III). (FIM). **COMMISSION DES FINANCES (DANIEL DUBAS).**
- R91 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE). **ALICE GENOUD.**
- R94 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers». (SE). **NICOLAS TRIPET.**
- R96 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux-roues motorisés et autres engins bruyants à Lausanne ». (SE/FIM). **JACQUES PERNET.**
- R97 Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (LEA). **YVAN SALZMANN.**
- R98a Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)
- R98b Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de M^{me} Sophie Michaud-Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier". (LEA, SE). **PHILIPPE MIAUTON.**
- R99 Pétition de M. Alain Joly et consorts (4900 sign.) : « NON aux expulsions des habitants de 160 logements ! ». (CD/LEA). **COMMISSION DES PÉTITIONS (QUENTIN BEAUSIRE).**
- R100 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD). **XAVIER DE HALLER.**
- R101 Pétition de M^{me} Stephanie Park et consorts (32'000 sign.) : « Sinfonietta – Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 ». (CD/FIM). **COMMISSION DES PÉTITIONS (LAURA MANZONI).**
- R102 Motion de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « Pour un impôt foncier climatiquement responsable ». (FIM). **DANIEL DUBAS**
- R103 Préavis N° 2019/06 - Opérations immobilières avec et sur le territoire de la Commune d'Epalinges - Cession de l'Eglise des Croisettes parcelle n° 320 - Cession des parcelles nos 273 et 274 entourant l'Eglise des Croisettes - Cession de la parcelle de l'ancien réservoir d'eau de la Cabolétaz. (CD/EJQ). **JEAN-LUC CHOLLET**
- R104 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Favorisons des camps scolaires écologiques ». (EJQ). **THÉRÈSE DE MEURON**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI51 Postulat de M. Roland Philippoz et consorts: « Adapter les logements pour favoriser le maintien à domicile des séniors » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI 52 Postulat de M. Vincent Vouillamoz et consorts: « Lausanne Capitale Olympique. Une destination touristique » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI 53 Postulat de M^{me} Anita Messere « Pour une application intuitive et populaire pour se déplacer à Lausanne » **DISCUSSION PRÉALABLE**
- INI 54 Postulat de M. Henri Klunge « Le sel pour la cuisine, pas pour nos routes ! » **DISCUSSION PRÉALABLE**

INTERPELLATIONS

- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... » (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. **DISCUSSION.**
- INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? » (3^e/02.10.18). [SIL/25.10.18]. **DISCUSSION.**
- INT17. Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1^e/28.08.18). [SCS/15.11.18]. **DISCUSSION**
- INT22. Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6^e/06.11.18). [SIL/20.12.18]. **DISCUSSION**
- INT23. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6^e/06.11.18). [FIM/20.12.18]. **DISCUSSION**
- INT24. Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6^e/06.11.18). [SIL/17.01.19]. **DISCUSSION**
- INT25. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6^e/06.11.18). [SIL/17.01.19]. **DISCUSSION**
- INT26. Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? » (7^e/20.11.18). [EJQ/17.01.19]. **DISCUSSION**
- INT27. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » (6^e/06.11.18). [SE/31.01.19]. **DISCUSSION**
- INT28. Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (7^e/20.11.18). [SIL/31.01.19] **DISCUSSION**
- INT29. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA]. **DISCUSSION.**
- INT30. Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « A quand le chant du cygne de la régie ? ». (11^e/15.01.19). [CD, LEA]. **DISCUSSION**
- INT31. Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez-Henry et consorts : « Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens. » (13^e/12.02.19). [LEA]. **DISCUSSION**

- INT32. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- INT33. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart Narbel et consorts : « Quand le Conseil communal va-t-il enfin recevoir une réponse au postulat Eggenberger relatif à la planification des rénovations scolaires ? » (15e/12.03.19). [EJQ]. **DISCUSSION**
- INT34. Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM/11.04.19]. **DISCUSSION.**
- INT35 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? » (3^e/02.10.18). [FIM/11.04.19]. **DISCUSSION.**
- INT36 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ? ». (11^e/15.01.19). [SE/11.04.19]. **DISCUSSION**
- INT37 Interpellation de M Philippe Stauber et consorts : « Opération Papyrus Vaud » (15e/12.03.19). [SCS/28.03.19]. **DISCUSSION**
- INT38 Interpellation de M^{me} Caroline Alvarez et consorts : « Pour une communication inclusive à l'intention de tous les parents et de tous les enfants lausannois ». (12^e/29.01.19). [SE,FIM,CD/18.04.19]. **DISCUSSION**
- INT39 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18). [SE/18.04.19]. **DISCUSSION.**
- INT40 Interpellation de M David Raedler et consorts : « Assurer l'information du consommateur en matière d'allergènes ». (15e/12.03.19). [SE/02.05.19]. **DISCUSSION**
- INT41 Interpellation de M. Johan Pain et consorts : « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? » (15^e/12.03.19). [FIM/02.05.19]. **DISCUSSION**
- INT42 Interpellation de M. David Raedler et consorts: « Quel bilan tirer de la qualité des déchets végétaux récoltés depuis le 1er janvier 2018 ? ». (18^e/09.04.19) [FIM/09.05.19.] **DISCUSSION**
- INT43 Interpellation de M^{me} Eliane Aubert : « Homophobie et transphobie : que fait la ville de Lausanne ? ». (12^e/29.01.19). [SE]. **DISCUSSION**
- INT44 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés – osons les filets anti-suicides. ». (13^e/12.02.19). [FIM/06.06.19]. **DISCUSSION**
- INT45 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD/06.06.19] **DISCUSSION**
- INT46 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Politique des quartiers : un nouveau maillon à l'équilibre du budget participatif ? » (22^e/11.06.19) [EJQ/20.06.2019] **DISCUSSION**
- INT47 Interpellation de M. Roland Philippoz : « Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances : quels impacts pour la Ville, l'accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ? ». (13^e/12.02.19). [LEA/20.06.2019]. **DISCUSSION**
- INT48 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18). [SCS]. **DISCUSSION**

Prochaines séances : 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 14.01.20 (18h et 20 h 30), 28.01.20 (18 h et 20 h 30), 11.02.20 (18 h et 20 h 30), 03.03.20 (18 h et 20 h 30), 17.03.20 (18 h et 20 h 30), 24.03.20 (18 h et 20 h 30), 07.04.20 (18 h et 20 h 30), 05.05.20 (18 h et 20 h 30), 19.05.20 (18 h et 20 h 30), 26.05.20 (18 h et 20 h 30), 09.06.20 (18 h et 20 h 30), 10.06.20 (18 h), 23.06.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 25.08.20 (de 18 h à 20 h 00), 08.09.20 (18 h et 20 h 30), 22.09.20 (18 h et 20 h 30), 06.10.20 (18 h et 20 h 30), 03.11.20 (18 h et 20 h 30), 10.11.20 (18 h et 20 h 30), 24.11.20 (18 h et 20 h 30), 08.12.20 (18 h et 20 h 30), 09.12.20 (19 h 30), 15.12.20 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 07.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.2.13 Projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **MATTHIEU CARREL.**
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (FIM). **COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).**
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (SE/EJQ). **FRANÇOISE PIRON.**
- 27.11.18 Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 08.01.19 Rapport-préavis N° 2018/59 : Réponse au postulat de M. Nicola Di Giulio « Amélioration de l'équipement des services d'urgence. ». (SE). **GRAZIELLA SCHALLER.**
- 22.01.19 Postulat de M^{me} Françoise Piron et consorts : «Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un 'Plan d'actions urgence climat au travail' ! ». (FIM). **GIUSEPPE FONTE.**
- 22.01.19 Préavis N° 2019/04 : Modification du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds. (CD). **VALENTIN CHRISTE.**
- 29.01.19 Pétition de M. Philippe Bourqui et consorts (16 sign.): « Pétition visant à instaurer un délai de réponse légal pour les administrations ou les Conseillers Municipaux destinataires d'un courrier recommandé de la part d'un administré.» (CD). **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 29.01.19 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : «Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (FIM). **ALAIN HUBLER.**

- 29.01.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins ». (EJQ). **MATHIEU MAILLARD**
- 12.02.19 Pétition de M^{me} Anne Lise Noz et consorts (3001 sign.) : « Marterey pour tous ». (FIM). **COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)**.
- 12.03.19 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Améliorer l'information et l'accompagnement des personnes qui s'estiment victimes de mauvais traitements par la police ». (SE). **MATTHIEU CARREL**
- 12.03.19 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-les-Blanc ». (EJQ). **CÉLINE MISIEGO**
- 12.03.19 Postulat de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Un 13^e salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne. » (FIM). **AXEL MARION**
- 12.03.19 Pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (Mme Littoz-Monnet Annabelle et M. Urwyler Christoph) (130 sign.) - Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier). (FIM). **COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD)**
- 07.05.19 Préavis N° 2019/07 - Politique en matière de vidéosurveillance dissuasive "Rapport d'activité et révision du règlement communal sur la vidéosurveillance". (SE). **AXEL MARION**
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/12 - Réponse au postulat de M^{me} Sarah Neumann et M. Philippe Clivaz « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques ». (CD). **PIERRE OBERSON**
- 07.05.19 Rapport-préavis N° 2019/13 - Réaffectation de la Maison Gaudard - Réponse au postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les oeuvres de la Collection d'art de la Ville de Lausanne » - Réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD). **MARLÈNE VOUTAT**
- 21.05.19 Postulat de M^{me} Misiego Céline et consorts : « Un billet de bus pour tous les enfants ! ». (EJQ/FIM). **ANSELME BENDER**
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/15 - Aéroport régional Lausanne-La Blécherette - Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette "Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine". (LEA). **JEAN-DANIEL HENCHOZ**
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/17 - Politique des quartiers : deuxième étape - Caravane des quartiers - Réponse au postulat de Heiniger Latha - Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois. (EJQ). **CLAUDE NICOLE GRIN**
- 21.05.19 Rapport-préavis N° 2019/18 - Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030 - Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires - Réponse aux postulats de M. Julien Eggenberger et consorts "Planification des rénovations et constructions scolaires" et de M. Manuel Donzé "Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées". (EJQ). **ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY**
- 11.06.19 Postulat de M. David Raedler et consorts : « Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois ». (FIM). **ANNE BERGUERAND**

- 11.06.19 Postulat de M. Nicola Di Giulio: « Régularisons les sans-papiers selon nos critères de 'Lausannitude' ». (SCS). **SANDRA PERNET**
- 11.06.19 Préavis N° 2019/19 - Centre omnisports de Grand-Vennes et Zone sportive de Vidy - remplacement de deux terrains de football en matière synthétique - demande de crédit d'ouvrage. (SCS). **GIUSEPPE FONTE**
- 11.06.19 Préavis N° 2019/23 - Acquisition d'un système d'information géographique pour les infrastructures de réseaux des Services industriels (SIL) **SOPHIE MICHAUD GIGON**
- 11.06.19 Rapport-préavis N° 2019/24 - Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour les surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD). **VINCENT VOUILLAMOZ**
- 11.06.19 Préavis N° 2019/25 – Parcelle n° 874 de Prilly – Immeuble affecté au badminton. Vente de la société Insula S.A. de droits à bâtir octroyés par le plan partiel d'affectation « Viaduc » et accord de péréquation de droits à bâtir. Rénovation de l'immeuble du badminton. (CD). **HENRI KLUNGE**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/26 : Politique de lutte contre les discriminations visant les personnes LGBTIQ - Réponses aux postulats de Mme L. Porchet et consorts "Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network" et de Mme G. Bouchez "Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie". (SE/FIM). **ALAIN HUBLER**
- 27.08.19 Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « Changer la ville pour préserver le Climat : projet pilote de captation de CO2 à l'usine TRIDEL ». (SIL/FIM). **THANH-MY TRAN-NHU**
- 27.08.19 Postulat de M. Henri Klunge : « De l'espace pour nos commerçants »
Postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour que les commerçant-e-s bénéficient d'une procédure administrative efficace ». (SE). **LAURA MANZONI**
- 27.08.19 Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel: « Pour une ouverture des commerces le(s) dimanche(s) avant Noël »
Projet de règlement de M. Stéphane Wyssa: « Adapter les horaires des commerces à la société actuelle ». (SE). **VALENTIN CHRISTE**
- 27.08.19 Pétition de Mme Annabelle Littoz-Monnet, M. Christoph Urwyler et consorts (253 sign.): « Pour la préservation du patrimoine et de l'identité du quartier Dufour/Fontenay/Reposoir/Mont-d'Or/Fleurettes » **COMMISSION DES PÉTITIONS**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/28 - Intentions municipales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'administration lausannoise. (FIM). **SARA GNONI**
- 27.08.19 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « De l'eau dans le gaz ? Sortir Lausanne et son chauffage à distance de leur dépendance à l'économie gazière pour protéger le climat et assurer la transition énergétique ». (SIL). **GIANNA MARLY**
- 27.08.19 Rapport-préavis N° 2019/... - Stratégie municipale en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l'adoption d'un plan climat par la Municipalité de Lausanne ». Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science ». Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire » (). **HENRI KLUNGE**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 19.09.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. **DISCUSSION.**
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal ». (3^e/02.10.18). [FIM]. **DISCUSSION.**
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18). [CD]. **DISCUSSION**
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? ». (6^e/06.11.18). [CD]. **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! ». (8^e/04.12.18). [FIM]. **DISCUSSION**
- 15.01.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle pérennité en matière de co-financement des infrastructures sportives ? ». (8^e/04.12.18). [SCS]. **DISCUSSION**
- 29.01.19 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019 ». (11^e/15.01.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 12.02.19 Interpellation de M^{me} Latha Heiniger : « Contrats d'auxiliaires : La Ville est-elle exemplaire ? ». (13^e/12.02.19). [FIM]. **DISCUSSION**
- 09.04.19 Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Changer la ville pour préserver le climat - L'inondation du 11 juin 2018 a-t-elle laissé des traces ? ». (18^e/09.04.19). [SE] **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M^{me} Françoise Piron : « Pourquoi un tel taux record d'absentéisme pour cause de maladie à la Ville de Lausanne ? ». [FIM]. (19^e/07.05.19) **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « De quelle couleur doit être une terrasse ? ». (19^e/07.05.19). [SE]. **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M. Vincent Brayer : « Vers plus de belles terrasses, mais pas sans les restauratrices et restaurateurs lausannois.es ». (19^e/07.05.19). [SE]. **DISCUSSION**
- 07.05.19 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Alcool et vitesse : moins de contrôles pour plus d'accidents ? ». (19^e/07.05.19). [SE]. **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Ilias Panhard et consorts : « La ville contribue-t-elle à réduire les situations d'apatridie ? [SE] (20^e/21.05.19) » **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Joël Teuscher : « La Municipalité est-elle prête à l'arrivée des e-trottinettes et aux enjeux du free-floating » [FIM] (20^e/21.05.19) **DISCUSSION**
- 21.05.19 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Le barreau routier Vigie-Gonin retardant encore le tram, il est temps de proposer des alternatives respectueuses du climat et de la biodiversité » [FIM] (20^e/21.05.19) **DISCUSSION**

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Alix Olivier Briod, Nicola Di Giulio, Johann Dupuis, Benoît Gaillard, Françoise Longchamp, André Mach, Pedro Martin, Karine Roch, Namasivayam Thambipillai, Nicolas Tripet.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Muriel Chenaux Mesnier, Cédric Fracheboud, Astrid Lavanderos, Mathieu Maillard, Karine Beausire Ballif.

Membres présents 83

Membres absents excusés 11

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Déroulement de la séance

La présidente : – Je vous souhaite la bienvenue. J'espère que vous avez passé une bonne pause estivale.

Ce sera une soirée un peu particulière : ce soir, les micros et les cartes sont en panne. Il n'y a que mon micro qui fonctionne. Nous allons donc procéder de la façon suivante : lorsque vous demanderez la parole, vous lèverez la main et je noterai les noms dans l'ordre ; je vous passerai ensuite la parole. Un micro circulera dans la salle. Pour les questions orales ou les interventions plus longues, il y a un micro à la tribune. J'espère que tout se passera bien.

Je salue les anciennes et anciens présidents du Conseil communal qui sont présents ce soir et qui nous font l'honneur d'assister à notre séance. J'espère qu'ils nous rejoindront après, à la cérémonie présidentielle au COFOP.

Notre première séance se terminera à 19 h 30, et on se retrouvera au COFOP. Vous pouvez y aller en métro, direction Croisettes, arrêt Vennes ; c'est derrière Aquatis. Pour celles et ceux qui sont en voiture, il y a un parking derrière.

Prestation de serment de M^{mes} Christine Goumaz (Soc.) et Christiane Schaffer (CPV), remplaçant M^{me} Latha Heiniger (Soc.) et M. Jean-Marie Fürbringer (CPV), démissionnaires

(L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouvelles conseillères)

La présidente : – Mesdames, en tant que nouvelles membres du Conseil communal, vous êtes appelées à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M^{me} Christine Goumaz (Soc.) : – Je le promets.

M^{me} Christiane Schaffer (CPV) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal. Vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Latha Heiniger (Soc.)

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Vous le connaissez tous comme l'expert du règlement communal. Il a siégé très longtemps à la COGES. Nous sommes très heureux de vous présenter ce soir, pour la Commission des finances, Jacques-Etienne Rastorfer.

Est élu : M. Jacques-Etienne Rastorfer, à l'unanimité.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M^{me} Latha Heiniger (Soc.) de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Jean-Marie Fürbringer (CPV)

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Le Centre a la parité des genres après l'assermentation de ce soir. Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature d'une personne qui a déjà siégé à la Commission de gestion dans une précédente législature, à savoir M^{me} Graziella Schaller, également députée Vert'libérale.

Est élue : M^{me} Graziella Schaller, à l'unanimité.

Applaudissements.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) de la Commission permanente de gestion du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Vouillamoz du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;

– considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M^{me} Graziella Schaller (CPV) comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2016-2021.

Communication

Démission de M. Robert Joosten de la Commission permanente des pétitions

Lausanne, le 12 août 2019

Madame la Présidente,

Par cette lettre, je vous annonce ma démission au 27 août 2019 de la Commission permanente des pétitions. En juin dernier, j'ai eu l'honneur d'être élu en tant que scrutateur du Conseil communal pour l'année 2019-2020. En raison de cette nouvelle fonction, je n'aurai hélas pas le temps de continuer à siéger à la Commission des pétitions, une commission à laquelle j'ai eu beaucoup de plaisir à participer ces trois dernières années.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

(Signé) *Robert Joosten*, Conseiller communal

La présidente : – Nous prenons acte de la démission de M. Robert Joosten à la Commission permanente des pétitions. Nous le remercions pour son mandat de deux ans.

Communication

Démission du Conseil communal de M. Dominique Gigon

Lausanne, le 27 août 2019

Démission du Conseil communal

Madame la présidente, cher-è-s membres du bureau, cher-è-s collègues,

Ces quelques années au Conseil communal ont été très enrichissantes et ce fut un plaisir de siéger à vos côtés. Malheureusement, de nouvelles exigences professionnelles ne me permettent plus de prendre le temps nécessaire à ma fonction d'élu. C'est pourquoi je vous remets aujourd'hui ma démission du Conseil communal de Lausanne.

Je remercie chaleureusement mon parti et mon groupe politique pour leur confiance et leur soutien, et tous les collègues avec qui j'ai partagé de bons moments ces deux dernières années. Et je vous souhaite à toutes et tous, une bonne suite de législature.

Avec mes salutations solidaires,

(Signé) *Dominique Gigon*, Groupe socialiste

La présidente : – M. Dominique Gigon est entré au Conseil communal le 22 août 2017 en remplacement de M^{me} Sarah Neumann démissionnaire. Il a siégé à la Commission de gestion et à la Commission des pétitions.

Communication

Naissance de Jade, fille de M. Huy Ho, conseiller communal

La présidente : – J'ai une information joyeuse. Du côté du groupe des Verts, nous avons une bonne nouvelle à annoncer avec la venue de la petite Jade, le 6 août dernier, fille de notre collègue Ngoc Huy Ho. Tout le monde se porte bien. Félicitations.

Applaudissements.

Communication – Dépôt

Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne : « Pour sauver et rénover l'auberge du Lac de Sauvabelin » (3 042 signatures)

Lausanne, le 4 juillet 2019

Texte de la pétition

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

De nombreuses personnes, fidèles utilisatrices de cette auberge ont été fortement attristées de découvrir qu'elle ne recouvrirait jamais. En effet, elle marque profondément le paysage de Sauvabelin depuis que l'ADIL, devenue Lausanne Tourisme, l'a faite construire en 1891. Elle fait partie intégrante du lac de Sauvabelin avec son espace bucolique apaisant et elle est donc un élément fort qui tient particulièrement à cœur de nombreuses générations de visiteurs qui s'y sont rendus et s'y rendent encore depuis leur plus tendre jeunesse.

Après 5 ans d'abandon, la Municipalité justifie sa destruction sur des raisons vagues comme pas aux normes, trop de problèmes, trop cher à rénover... mais cela sans présenter une vraie étude pour une rénovation dans les règles et ceci alors qu'un crédit de 1,8 millions y a déjà été alloué. De plus cette auberge a été vidée volontairement de nombreux de ses éléments et les arguments de la mise à l'enquête prônant une ruine ne sont pas aussi forts que l'on veut le laisser entendre. De source sûre, nous savons que cette auberge était rentable et qu'il y a eu des propositions de reprise abandonnées pour différentes raisons et nous avons aussi eu des propositions de personnes intéressées à se lancer dans ce projet.

Il nous a fallu attendre une semaine pour que les plans finaux apparaissent dans la mise à l'enquête officielle qui était déjà ouverte et que les grills soient semble-t-il abandonnés vu les plaintes, malgré qu'ils aient tout le long figurés sur l'avis d'enquête au panneau officiel.

Malgré le peu de temps pour récolter des signatures (moins de 2 mois), notre pétition a eu un franc succès et la pétition en ligne est encore active. De nombreuses personnes se sont offertes spontanément pour récolter des signatures. Un nombre infime de personnes nous ont dit vouloir une place de pique-nique, ce qui témoigne encore une fois qu'il y a une forte opposition à cette destruction.

Par notre pétition annexée de 3042 signatures nous vous demandons donc d'invoquer l'effet suspensif afin de stopper cette destruction et de mener une vraie réflexion pour une rénovation qui permettrait de maintenir ce patrimoine et de recréer de nouveaux postes de travail.

Comme justifications, nous pensons que cette auberge possède les avantages suivants:

- Elle a un effet régulateur, empêchant les débordements sauvages d'une place de pique-nique autogérée et totalement ouverte. Même si les grills semblent être interdits on ne pourra empêcher des pique-niqueurs d'en amener, déjà aujourd'hui certains font des grills autour du lac avec un danger de feux de forêt en période sèche.
- Elle se situe en pleine forêt sans sortir de Lausanne avec de bons transports publics.

- Elle est un lieu fortement multigénérationnel et multiculturel. Les visiteurs de Sauvabelin sont de tout âge et de toutes nationalités.
- Elle permet d'offrir des places assises tranquilles et abritées sans avoir à se battre à la Pinte surchargée en période de grande affluence. La Pinte plus petite (ancien local des patins à glaces) remplit pleinement le rôle de restauration sur le pouce.
- L'auberge offre la possibilité de faire venir des groupes importants, mariages, baptêmes, sociétés (Lions, Rotary...), et d'autres activités touristes car elle se trouve aussi sur la route de Saint Jacques de Compostelle.
- Elle porte un forte marque patrimoniale tant sur le plan matériel qu'immatériel.
- Elle a rapporté de l'argent à la ville pendant des années tout en fournissant du travail. Elle marchera encore mieux grâce au parc pour les enfants et à la tour qui sont des succès.
- Elle permet de maintenir une fraîcheur sur le parc des enfants en le protégeant des réverbérations du lac et par sa seule présence apporte une ombre très appréciée contre la chaleur que la place de pique ne pourra offrir.

Une vraie réflexion doit être faite afin que soit mis en place un projet respectant ce patrimoine. Rappelons que la restauration/conservation est aussi une attitude écologique justifiable et que seul 3 participants sur 500 lors des démarches participatives ont dit être pour sa destruction.

Cette auberge possède donc un immense potentiel, de nombreuses idées sont apparues lors des démarches participatives comme une cuisine à prix modéré avec une offre culinaire faite de produits locaux ou aussi la possibilité de pouvoir s'asseoir sans avoir à consommer...

Cette pétition essaie une fois de plus de démontrer que de nombreuses personnes sont attachées à ce patrimoine et ne désirent donc pas remplacer cette auberge par une nouvelle place de pique-nique rappelant Vidy, mais qu'ils préfèrent avoir une offre différenciée.

Nous espérons que leurs voix soient entendues afin que cette auberge soit rénovée et que des espaces verts généreux soient implantés à ses alentours dans les règles de l'art.

Dans l'espoir qu'il nous sera possible de développer notre point de vue de vive voix lors d'un entretien nous vous remercions d'avance pour votre attention et vous prions d'agréer,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

(Signé) *François Mercanton, président du Mouvement pour la défense de Lausanne*

Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin !

Pétition adressée au Conseil communal de Lausanne pour la sauvegarde et la réfection respectueuse de ce patrimoine tant apprécié des Lausannois

Le nouveau projet au chemin des Celtes No 1 veut effacer plus de cent ans d'histoire et de souvenir pour de nombreuses générations de parents et leurs bambins. L'auberge disparaîtrait pour une place de pique-nique arborisée avec une offre de « food trucks ». Ce projet ne respecte pas la démarche participative pour sa conservation avec une offre de menus, à prix moyen. Si cela vous touche comme à nous, vous pouvez signer cette pétition afin de conserver le caractère bucolique et tranquille de ce lieu et d'éviter d'en faire une nouvelle place de pique-nique incontrôlable. Sachons ainsi varier les offres et maintenir un attrait touristique de qualité.

Dites NON à cette démolition ! Respectons la volonté des citoyens !

Les soussigné(e)s demandent que le Conseil communal prenne fait et cause contre ce projet qui ne répond pas à la demande émanant de la démarche participative afin que la

Municipalité y renonce et favorise la remise en état de l'auberge tout en respectant son aspect patrimonial, son caractère bucolique et son calme apaisant.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions.

Communication

Recommandation du Bureau concernant l'art. 100a LC – Interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages – Cas de la gratuité du stationnement au parking de la Riponne les soirs de séance du Conseil communal

Lausanne, le 5 juin 2019

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chères et chers collègues,

Au mois de janvier 2019, le Bureau du Conseil communal a adopté une recommandation concernant l'article 100a de la Loi sur les communes (interdiction d'accepter ou de solliciter des libéralités ou d'autres avantages). Cette recommandation est entrée en vigueur le 23 janvier 2019.

La recommandation stipule notamment que les membres du Conseil ne peuvent accepter de cadeau dont la valeur marchande dépasse un montant de l'ordre de CHF 300.- par situation, qui pourrait engendrer une situation de conflit d'intérêts.

Le 17 avril 2019, le groupe des Verts a interpellé la Bureau au sujet de la gratuité du stationnement offerte par la société Parking Riponne SA les soirs de séance du Conseil communal, estimant que la valeur de cet avantage dépassait le montant défini dans la recommandation.

Tout d'abord, le Bureau tient à préciser que, bien que le Secrétariat du Conseil ait par le passé joué le rôle d'intermédiaire dans le processus lié à l'obtention de cette gratuité, c'est bien le Parking Riponne SA qui « vous offre le stationnement pour la durée de votre mandat de la législature 2016-2021 pour les dates des séances plénières du Conseil communal », comme cela vous avait été communiqué par courrier le 24 mai 2016.

Le Bureau ayant par ailleurs décidé que par situation il fallait entendre l'addition de la valeur marchande d'un avantage sur une législature, il relève que l'accès gratuit au parking de la Riponne les soirs de séance du Conseil cumulé sur plusieurs années peut dépasser cette somme pour peu qu'il en soit fait un usage régulier.

Au vu de ces éléments, le Bureau a décidé que le Secrétariat du Conseil communal n'interviendra plus à l'avenir dans le processus lié à l'obtention de cette gratuité. Le Bureau rappelle par ailleurs aux membres du Conseil l'entrée en vigueur de la recommandation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne :

Le président : *Valéry Beaud*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Copie à la direction de Parking Riponne SA et à la Municipalité.

Communication

Annulation de la séance double du Conseil communal du mardi 24 septembre 2019

Lausanne, le 3 juillet 2019

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Chères et chers collègues,

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Le 24 septembre, la Municipalité participera *in corpore* à l'inauguration de la nouvelle patinoire faisant partie du Centre sportif de Malley (CSM). Elle ne pourra par conséquent pas être présente à la séance du Conseil qui était prévue à cette même date.

Lors de sa séance du 2 juillet, le Bureau a décidé d'annuler cette séance du 24 septembre. Il n'y aura donc qu'une seule séance du Conseil au mois de septembre. Nous joignons en annexe de ce courrier les dates des séances du Conseil pour le 2^{ème} semestre 2019.

Par ailleurs, nous vous informons que la Municipalité a pu obtenir que chaque membre du Conseil communal reçoive un bon nominatif, valable pour deux personnes, pour suivre, dans la limite des places disponibles, un match de la saison régulière 2019-2020 du Lausanne Hockey Club. Le Bureau remercie la Municipalité d'avoir entrepris cette démarche.

Le Bureau vous remercie de prendre note de ce qui précède. Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Bureau du Conseil communal de Lausanne :

La présidente : *Eliane Aubert*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Annexe : ment.

Calendrier des séances du Conseil communal au 2^{ème} semestre 2019

Mesdames, Messieurs,

Les séances plénières ordinaires du Conseil communal au 2^{ème} semestre 2019 auront lieu :

mardi 27 août de 18 h 00 à 20 h 00

mardi 10 septembre 18 h 00 et 20 h 30

mardi 8 octobre 18 h 00 et 20 h 30

mardi 5 novembre 18 h 00 et 20 h 30

{ mardi 19 novembre 18 h 00 et 20 h 30

{ mardi 26 novembre 18 h 00 et 20 h 30

{ mardi 10 décembre 18 h 00 et 20 h 30

{ mercredi 11 décembre 19 h 30

{ mardi 17 décembre 18 h 00 et 20 h 30 (*en réserve*)

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

NB : les séances précédées d'une accolade fonctionnent avec le même ordre du jour

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 5 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 12 février 2019 : « Ville de Lausanne, est-ce que ta Médaille dort ? »

Rappel

« A l'occasion de la célébration des 500 ans de son unification, en 1981, avec l'accord du Conseil communal, la Ville de Lausanne avait fait frapper des pièces d'or commémoratives permettant à la Municipalité d'honorer des personnalités importantes pour notre ville.

Selon le site Internet de la Ville, sept médailles d'or ont été décernées les trois premières années, mais seulement 13 durant les 35 années suivantes et aucune depuis 2013.

Un postulat déposé simultanément à cette question écrite demande l'étude de l'opportunité d'une réforme de cet hommage, ainsi que du Prix de Lausanne et du Prix du Mérite sportif lausannois.

Il semble important qu'une clarification strictement factuelle soit faite, sans attendre la réponse municipale au postulat ».

Préambule

Selon le préavis N° 162 du 13 février 1981 « 500^e anniversaire de l'unification de la Ville de Lausanne », 150 médailles en or ont été frappées en 1981, dont 75 « hors commerce » qui devaient permettre à la Municipalité d'honorer des personnalités exceptionnelles (Prix de Lausanne, bourgeois d'honneur etc.). Les 75 autres médailles en or étaient destinées à la vente lors des journées commémoratives de l'unification de la Ville les 4 et 5 septembre 1981.

Les médailles sont conservées dans un coffre de la Ville. Chaque sortie de médaille et son destinataire sont enregistrés dans un tableau comptable, qui recense tous les mouvements depuis 1981.

Le solde initial de médailles en or selon ce tableau s'élève à 180, soit 30 de plus que le nombre prévu de médailles frappées selon le préavis N° 162 susmentionné.

Depuis 1981, une médaille d'or est systématiquement remise au récipiendaire du Prix de Lausanne créé en 1964 (suite à l'adoption du préavis N° 183 du 13 mars 1964 « Création d'un Prix de Lausanne »). Treize récipiendaires l'ont reçue, les derniers étant Mme Timea Bacsinszky et M. Stan Wawrinka en septembre 2015.

La médaille d'or a également été octroyée à 20 récipiendaires hors Prix de Lausanne, ainsi qu'à trois récipiendaires de la Bourgeoisie d'honneur de la Ville de Lausanne.

Au total, 37 médailles ont été octroyées depuis 1981.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Combien de pièces d'or frappées en 1981 sont encore disponibles pour honorer une personnalité importante pour notre ville ?

143 médailles d'or sont encore disponibles.

Question 2 : Cas échéant, comment s'expliquerait l'écart entre le nombre initial et le solde actuel, s'il différait du nombre de médailles remises ?

Il n'y a pas d'écart entre le nombre initial et le solde actuel de médailles.

Question 3 : Quelle est la valeur actuelle approximative, au prix du métal, d'une telle pièce d'or ?

La valeur actuelle d'une médaille d'or au prix du marché est de CHF 1'060.- Ces médailles sont valorisées à CHF 1.- au bilan de la Ville de Lausanne.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Jacques-Etienne Rastorfer. Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 6 juin 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie

Lausanne, le 13 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 22 août 2017, M. Nabil Alaoui Ismaili déposait au bureau du Conseil communal la pétition citée en titre, datée du 30 juin 2017 et munie de 100 signatures, demandant l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie. Cette demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 28 août 2017.

Un animateur de la maison de quartier Sous-Gare a réuni les jeunes du quartier de Montoie afin de définir au mieux leurs besoins. Au vu de la proximité des installations de fitness urbain de la Vallée de la Jeunesse, il s'est avéré que ces derniers étaient plutôt à la recherche d'un endroit plus convivial pour se retrouver. Il a donc été convenu d'installer cet été une table de pique-nique fixée au sol, à proximité de la place de jeux qui pourra être également utilisée par les familles.

Il est enfin envisagé de poser une seconde table de pique-nique plus à l'est, à l'endroit occupé actuellement par quelques bancs très fréquentés par les jeunes en fin d'après-midi, en fonction des résultats du bilan intermédiaire qui sera réalisé dans l'année qui suit la pose de la première table.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 7 de M^{me} Diane Wild, déposée le 4 avril 2019 : « Une zone touristique polluée par des panneaux de chantier »

Rappel

« Depuis plus d'une année, les passants de la rue de la Mercerie et ceux des Escaliers du Marché qui arrivent en direction de la place de la Palud ont plutôt une vision de banlieue que celle d'un centre-ville accueillant. En effet, une vitrine du Confiseur « La Chocolatière » est formée de panneaux de chantier décorés de graffitis et d'un climatiseur.

Jusqu'à quand faudra-t-il subir cette vision dans une zone piétonne et touristique où de très nombreuses personnes passent chaque jour ? ».

Préambule

En novembre 2017, la Municipalité autorisait, par un premier permis de construire, le démontage du four de boulangerie du local « La Chocolatière », car il n'avait plus d'utilité pour le repreneur, une confiserie. Un tel four est une pièce d'un volume certain qui a nécessité la dépose temporaire de l'une des vitrines. Cette dernière est obstruée provisoirement par des panneaux de chantier et sera remplacée par du verre. Un climatiseur a été posé afin d'assurer une température adéquate pour la conservation du chocolat.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Est-ce que des travaux sont en cours dans ce commerce ?

Un réaménagement intérieur a eu lieu. Les travaux prévus, sous la conduite d'un architecte, ont pris du retard pour des raisons indépendantes de la volonté de la gérante, qui souhaite les reprendre rapidement.

Question 2 : Pour quelle raison la Municipalité n'a-t-elle pas encore exigé la mise en place d'une vitrine ?

Fin mai 2019, une deuxième demande d'autorisation a été déposée au Bureau des permis de construire pour des transformations intérieures de la future confiserie comprenant la pose d'une nouvelle vitrine. Le dossier sera transmis à la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC, puisqu'il est de compétence cantonale). Dans le cadre de la procédure de permis de construire, la Municipalité ne manquera pas d'exiger la pose d'une nouvelle vitrine en harmonie avec le centre historique. A ce stade, la Municipalité regrette que des panneaux s'intégrant aussi mal en vieille ville aient été choisis.

Question 3 : Ces panneaux de chantier vont-ils rester encore longtemps ?

Les autorités de la Ville, tout comme la gérante, souhaitent que les travaux d'installation de la nouvelle vitrine puissent se faire au plus vite, dès que les autorisations cantonales et communales nécessaires auront été délivrées.

Question 4 : Est-ce qu'une autorisation d'empiètement sur le domaine public par un climatiseur a été faite ?

Aucune autorisation d'empiètement n'a été demandée.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Diane Wild.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 20 juin 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 12 de M. Henri Klunge, déposée le 21 mai 2019 :
« Protection du patrimoine : halte aux dégradations »

Rappel

« La Municipalité de Lausanne, à la demande du Conseil communal, met un point d'honneur à protéger le patrimoine bâti et les ensembles bâtis lors des nouveaux projets de démolition-reconstruction qui lui sont présentés par des acteurs privés.

Depuis le début de l'année, nous avons pu constater que différents collectifs se mobilisant pour des causes certes défendables et prônant des actions non violentes s'en prennent à des monuments historiques dont la valeur est inestimable. Nous pensons ici par exemple aux inscriptions « Où sont les femmes ? » sur les statues de Pierre Viret à la rue du même nom, ou sur la statue de M. l'ancien conseiller fédéral Louis Ruchonnet à la place de la Madeleine. Plus récemment, un sablier entouré d'un rond, signe du collectif « action rébellion », a été tagué sur le mur à côté de la boîte aux lettres permettant le vote à la place de la Louve.

Nous osons espérer que des plaintes contre les auteurs ont été déposées. Cependant, nous souhaiterions savoir ce que la Municipalité compte entreprendre pour protéger ce patrimoine qui mérite de l'être ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité met tout en œuvre afin de garantir la salubrité de la Ville. Aussi, dès qu'une inscription est constatée ou signalée, elle est effacée dans les plus brefs délais par l'équipe en charge de cette mission ou par une entreprise spécialisée si la surface à nettoyer est délicate ; elle dépose enfin systématiquement plainte pénale pour dommage à la propriété.

Aussi, les inscriptions à la place de la Louve, ainsi que celles sur les statues Pierre Viret et Louis Ruchonnet ont été nettoyées sans délai.

La Municipalité a par ailleurs intensifié sa lutte contre la présence de tags sur l'espace public en proposant aux propriétaires des bâtiments privés, sis dans la zone de stationnement L, de signer une convention qui confie l'enlèvement des tags au personnel communal. Actuellement, quelque 130 propriétaires ont adhéré à ce projet. En outre, depuis 2019, l'équipe est composée de deux véhicules avec deux binômes, ce qui permet également de répondre au nettoyage des 237 abribus et d'intensifier la lutte contre les tags tant sur le domaine public que privé.

En 2018, 617 tags (dont 45 sur le domaine privé) ont été traités, il faut cependant relever que le nombre de tags nettoyés n'est pas proportionnel au temps effectif de travail.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Henri Klunge.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 juin 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu du 6 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience : « Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité et aux dépens du contribuable lausannois ? »

Lausanne, le 27 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience « Le chef des finances cantonales pratique-t-il une optimisation fiscale à la limite de la légalité et aux dépens du contribuable lausannois ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Thanh-My Tran-Nhu :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité vérifie de manière plus systématique la nature des résidences secondaires des contribuables à Lausanne, y compris les cas des personnes qui omettraient de se déclarer au Contrôle des habitants, afin de réaliser un prélèvement équitable de l'impôt, conforme à la loi en vigueur, et informe le Conseil des mesures prises à cet effet ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité se réfère à sa réponse du 11 avril 2019 à l'interpellation de M. Daniel Dubas et consorts « Rendre Lausanne plus riche : optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires », par laquelle elle estime avoir répondu à la résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Départ à la retraite de M. André Baillot, chef du Service de l'urbanisme

Lausanne, le 27 juin 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

M. André Baillot, chef du Service de l'urbanisme, a fait valoir son droit à la retraite au 31 juillet 2019.

Avant d'être nommé chef de service, M. André Baillot a occupé plusieurs postes au sein du Service de l'urbanisme. Grand professionnel respecté par ses pairs, il aura contribué significativement à la qualité de l'urbanisme à Lausanne.

Titulaire d'un master en urbanisme obtenu en 1987 au Canada, il débute ses activités en 1988 au Service de l'urbanisme en qualité d'urbaniste. En 1998, il est promu adjoint au chef de service, puis nommé chef de service en 2014.

Spécialiste des outils de planification directe et locale, il a notamment été en charge de l'élaboration du Plan directeur communal (PDCoM) en 1996, de divers plans partiels d'affectation : plate-forme du Flon, Bellevue, Beaulieu, Cour-Camarès, de la mise à jour du Plan général d'affectation (PGA) en 2006, du plan de quartier « Maison du Livre et du

Patrimoine », de plans d'affectation cantonaux : Vennes, CHUV, Solitaire, DCMI, DMEX Solitaire et Vernand, et impliqué dans les révisions en cours du PDCom et du PGA. Il a participé activement aux études régionales liées à la création du Plan d'agglomération Lausanne-Morges en 2007 et à l'élaboration des différents schémas directeurs (SDCL, SDEL, DSNL, SDOL).

Au moment de son départ, la Municipalité adresse à M. André Baillot ses vifs remerciements pour son dévouement et les services rendus à la collectivité. Elle lui adresse ses meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite.

Dans sa séance du 24 mai 2019, la Municipalité a nommé M. Julien Guérin en tant que chef du Service de l'urbanisme ad intérim. Afin d'assurer la bonne marche du service durant ces prochains mois, la Municipalité a également désigné M. Yves Bonard, actuellement chef de projet, comme adjoint au chef de service ad intérim afin de l'épauler. Mme Vanessa Benitez Santoli, adjointe au chef de service et responsable du Bureau des permis de construire, conserve son rôle au sein de la direction du service.

Au bénéfice d'une licence universitaire en géographie, M. Julien Guérin travaille depuis 2011 au Service de l'urbanisme. Il est délégué au projet d'agglomération, en charge notamment des planifications directrices régionales. Connaissant très bien le service et l'administration communale, M. Guérin est reconnu pour ses qualités professionnelles et humaines. La Municipalité le remercie de son engagement et son professionnalisme.

Le processus de recrutement pour le poste de chef.fe du Service de l'urbanisme se poursuivra à l'automne.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts du 15 janvier 2019 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? »

Lausanne, le 4 juillet 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 15 janvier 2019, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? », le Conseil communal a adopté les deux résolutions suivantes de l'interpellatrice :

la résolution n° 1 disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne position et intervienne directement ou indirectement au sein de la Conférence des Commandants des Polices cantonales de Suisse (CCPCS) pour qu'il ne soit plus systématiquement fait mention de la nationalité des personnes interpellées dans les communiqués de la police municipale » ;

ainsi que la résolution n° 2 disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à la rigueur des publications des communiqués de son Corps de police ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend bonne note de cette demande et informe le Conseil communal qu'elle a écrit, par le Corps de police, à M. Jacques Antenen, commandant de la Police cantonale vaudoise, le 24 avril 2019, pour donner suite aux deux résolutions du Conseil communal. Cet élément a ainsi été abordé entre les communicants de la Police cantonale vaudoise, ceux de la Police municipale de Lausanne et le Ministère public, lors d'une séance qui a eu lieu le 11 juin 2019. A cette occasion, le procureur général n'a pas souhaité s'éloigner de la doctrine posée par la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse, qui préconise d'indiquer la nationalité des personnes interpellées.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 30 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 6 novembre 2018 : « Quelle valorisation du bois des coupes planifiées pour l'hiver prochain ? »

Lausanne, le 11 juillet 2019

Rappel

Poursuivant une riche politique d'information à la population, la Municipalité et son Service des parcs et domaines ont communiqué sur les abattages d'arbres urbains et les coupes forestières planifiées pour l'hiver prochain, avec neuf séances d'information proposées à la population pour les sites urbains.

Ces coupes concerneront 265 arbres le long des avenues, dans les parcs et espaces publics, 500 m³ dans les forêts urbaines, ainsi que 11'500 m³ dans les forêts de Vernand et du Jorat.

Si les coupes apparaissent globalement pleinement justifiées, un point mérite une mention supplémentaire, qui est l'objet de cette question : la nature de la valorisation du bois coupé.

Aussi, je pose à la Municipalité la question suivante, en la remerciant par avance pour sa réponse :

Réponse de la Municipalité

Quelle valorisation est prévue pour le bois qui sera coupé l'hiver prochain, en distinguant si cela est pertinent, les coupes en bords de rues, parcs et autres espaces publics, les coupes en forêts urbaines et les autres coupes forestières ?

Les 265 arbres abattus le long des avenues, qui seront compensés par la plantation de 338 arbres, ainsi que les 500 m³ exploités dans les forêts urbaines, composés principalement d'arbres feuillus, seront majoritairement valorisés dans la production d'énergie. Ces arbres ne sont pas abattus pour des raisons économiques, mais pour des raisons sécuritaires ou sylvicoles (permettre aux meilleurs sujets en forêt de se développer quand la concurrence est trop forte). Les mètres cubes abattus en forêt chaque année sont spontanément compensés par la régénération naturelle de la forêt. Les coupes annuelles ne diminuent pas le volume de la forêt mais permettent chaque année à de jeunes sujets de se développer et donc, de compenser les arbres abattus.

Les 11'500 m³ martelés dans les forêts du Jorat et de Vernand sont composés, à part égale, de résineux et de feuillus. Ils seront valorisés de la manière suivante :

- 55 % du volume total, soit 6'400 m³ sont destinés à la construction, la charpente, le mobilier. La part principale de ce volume (~ 90 %) est composée de résineux : épicéas, sapins, mélèzes. Ces résineux sont commercialisés par le biais de La Forestière, société coopérative de propriétaires forestiers dont fait partie la Ville de Lausanne. Ils sont principalement vendus dans des scieries vaudoises et romandes. Une petite partie, transformée localement, est destinée à l'usage interne du Service des parcs et domaines ou d'autres services de la Ville. Le solde (~ 10 %) est représenté par des feuillus : hêtres, frênes et dans une moindre mesure chênes et érables. Les bois de service feuillus sont majoritairement vendus lors des traditionnelles ventes de bois, par adjudication, organisées par la Ville chaque année en mars et décembre, en collaboration avec La Forestière et la Fédération des triages du 8^e arrondissement forestier vaudois. Ils sont vendus principalement à des scieurs romands ou suisses alémaniques ; mais également pour une petite partie à des scieurs français ou italiens.
- 45 % du volume total, soit 5'100 m³ sont destinés à la production de bois énergie. Majoritairement composée de feuillus, la plus grande partie de ce volume (~85 %) est destinée, une fois transformée en plaquettes forestières, à alimenter l'usine Tridel durant l'hiver. Le solde (~15 %) est commercialisé sous forme de bois de chauffage à divers particuliers de la région.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 11 juillet 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 10 de M^{me} Karine Roch, déposée le 7 mai 2019 :
« Quelle est la politique de la Ville à propos de ses locaux libres dans le quartier de Sévelin »

Lausanne, le 11 juillet 2019

Rappel

Dans sa communication à propos du quartier de Sévelin, la Ville affirme qu'elle cherche à favoriser le développement d'un quartier jeune et dynamique.

Suite à la construction d'un nouveau bâtiment dans ce quartier, les activités des programmes de formation et d'insertion du Service du travail – auparavant dispersées sur plusieurs lieux de la ville – ont été transférées sur le nouveau site.

Préambule

Pour rappel, le Service du logement et des gérances (SLG) est compétent pour traiter les demandes de locaux et leurs attributions, soit :

- traiter les demandes de locaux et leurs attributions ;
- inventorier les locaux loués directement par les services auprès de tiers (privés, gérances) afin d'en établir une liste exhaustive ;
- signer les baux et/ou les conventions adoptés par la Municipalité ou le Conseil communal.

Pour le cas particulier du site de Sévelin 36, la Municipalité a donné au Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (SGEJQ) et au SLG procuration et mandat de

conclure des contrats de bail formalisant les nouvelles relations contractuelles et conventions de prestations.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Que prévoit la Ville pour la réattribution des locaux qui seront libérés dans des bâtiments lui appartenant, notamment aux numéros 28 et 36 ? Sur quels critères et à quelle échéance ?

Un groupe de travail composé de représentants des services du travail, de la culture, du logement et des gérances et du Secrétariat général de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers a été créé afin de réfléchir à l'avenir du bâtiment et en définir les besoins. En l'état du bâtiment, le SLG et le SGEJQ sont compétents pour donner leur préavis et in fine soumettre ladite demande à la Municipalité pour validation.

Maintenant, avec le déménagement du Service du travail (ST) à Sévelin 8-14, seule la surface des combles libérée à Sévelin 36 par le restaurant formateur « Au Goût du Jour » reste vacante.

Dans leur séance du 7 juin 2019, les directions de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers et du logement, de l'environnement et de l'architecture ont décidé d'organiser une rencontre avec les associations afin de faire le point de la situation, ce qui permettra d'établir une stratégie d'attribution.

En ce qui concerne le bâtiment de Sévelin 28, dont la Ville n'est pas propriétaire, le déménagement du ST a permis de libérer plusieurs surfaces louées à des tiers.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Karine Roch.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 11 juillet 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 3 de M^{me} Muriel Chenaux Mesnier et consorts, déposée le 12 février 2019 : « Equitas premier bilan et perspectives... »

Lausanne, le 11 juillet 2019

Rappel

« Au 1^{er} janvier 2017, le nouveau système de classification des fonctions et de grille salariale Equitas est entré en vigueur.

Deux ans plus tard, il semble opportun de faire un premier bilan de la mise en place de ce nouveau système et de demander à la Municipalité quelles perspectives sont encore à envisager.

Reposant sur des valeurs de transparence, d'égalité et d'équité, cette nouvelle réglementation devait permettre de diminuer les inégalités salariales entre hommes et femmes, de revaloriser les professions majoritairement féminines ainsi que les classes de salaire les plus basses notamment.

La mise en œuvre de ce système devait par ailleurs permettre à la ville de Lausanne de répondre aux critères de certification Equal-Salary.

Afin de clarifier certains points nous souhaitons poser à la Municipalité les questions suivantes : »

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Combien de personnes ont-elles vu leurs conditions salariales améliorées par l'introduction de ce système ?

1'344 personnes (soit 27% des effectifs compris dans le périmètre) ont vu leurs conditions salariales améliorées ; il s'agit des situations de rattrapage salarial. 1'779 personnes (36%) se trouvaient, quant à elles, en situation de progression salariale et bénéficiaient dès lors des augmentations automatiques à concurrence du maximum de leur nouvelle classe. Enfin, le dernier tiers (37%) du personnel a vu son salaire garanti.

Les mesures transitoires prévues pour le personnel proche du maximum de leur classe salariale ont réintroduit une perspective de progression salariale pour 971 personnes dès le 1^{er} janvier 2018 (cf. question 6).

Au vu de ce qui précède, 82% du personnel de la Ville a bénéficié d'une augmentation salariale au 1^{er} janvier 2019.

Question 2 : Combien de fonctions majoritairement féminines (éducatrice de la petite enfance; secrétaire par exemple) ont-elles été revalorisées ?

Les fonctions majoritairement féminines, soit celles occupées par 70% de femmes et plus, présentent une proportion de situation de revalorisation (rattrapage) clairement supérieure à la population Ville : 43% de rattrapage contre une moyenne de 27% pour l'ensemble de l'effectif. La comparaison avec les fonctions majoritairement masculines est également sans équivoque :

Fonctions majoritairement	% rattrapage
féminines	43%
masculines	10%

Question 3 : Combien de personnes ont-elles fait recours contre leur nouvelle classification salariale ?

La Commission de recours individuel (CRI) a reçu un total de 1'261 recours qui font l'objet d'une instruction, puis d'une décision.

Question 4 : Combien de recours ont-ils abouti et combien sont-ils toujours en suspens ?

Au 14 juin 2019, le Service du personnel (SPEL) a instruit 508 dossiers, 344 recours ont été rejetés (décisions favorables à l'employeur), 18 admis (décisions favorables au personnel) et 36 retirés (suite à une transaction ou un autre motif). Le solde est en cours de traitement.

Question 5 : Pour les recours ayant abouti quel est le montant moyen du litige ?

Le montant moyen du litige se monte à CHF 2'212.- annuel (coût moyen pour les dossiers traités en 2018).

Question 6 : Combien de personnes ont-elles bénéficié des mesures transitoires prévues pour le personnel proche du maximum de leur classe salariale ?

971 personnes en 2018 et 52 personnes supplémentaires en 2019. Au 1^{er} janvier 2020, près de 82% de l'effectif de la Ville bénéficiera d'une progression salariale découlant soit du nouveau système de rémunération soit du dispositif transitoire.

Question 7 : L'introduction d'Equitas a-t-elle permis de réduire les inégalités salariales entre hommes et femmes et dans quelle mesure ?

L'analyse des salaires (Logib) réalisée en janvier 2017, soit au moment de l'entrée en vigueur du nouveau système de rémunération, présentait un écart salarial de 5.7% en

défaveur des femmes. En mars 2019, l'analyse montre désormais qu'à conditions par ailleurs égales, les femmes gagnent 4.1% de moins que les hommes dans l'ensemble de l'administration lausannoise. Ce résultat fait état de la part non expliquée de l'écart salarial entre les femmes et les hommes employé-e-s de la Ville de Lausanne.

La diminution significative de l'écart salarial entre femmes et hommes, entre janvier 2017 et mars 2019, s'explique par le versement des rattrapages octroyés aux collaboratrices et aux collaborateurs dont la fonction a été réévaluée à la hausse. Il convient de noter que ces dernières concernent essentiellement des fonctions exercées majoritairement par des femmes (cf. réponse à la question 2). L'écart salarial plus faible en 2019 s'explique en outre par le départ à la retraite de personnes au bénéfice de salaires garantis, par de nouveaux engagements conformes au nouveau système de rémunération et enfin par la mise en œuvre de nouvelles modalités de fixation du salaire initial.

Enfin, l'analyse Logib portant sur les fonctions du périmètre Equitas (et les salaires-cibles expurgés des salaires garantis précités) donne un résultat satisfaisant, fournissant un élément supplémentaire de l'effet positif de l'introduction du nouveau système de rémunération dans ce domaine : la différence salariale ne s'élève plus qu'à 1.7% entre les femmes et les hommes, l'objectif étant d'atteindre l'égalité salariale.

Question 8 : Avec l'introduction d'Equitas la ville répond-elle aux critères de certification d'Equal-Salary ?

La Municipalité souhaite effectuer une expertise globale de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Ville. En plus de la démarche d'auto-évaluation d'ores et déjà réalisée, la Municipalité prévoit de mandater des spécialistes de l'Université de St-Gall afin d'expertiser ces résultats, respectivement d'évaluer les futures actions à entreprendre dans ce domaine. Ce monitoring est déjà en place pour plusieurs collectivités publiques ce qui aura l'avantage de pouvoir effectuer diverses comparaisons.

Question 9 : Sur la base de l'expérience de deux ans, quels enseignements la Ville peut-elle tirer de cette nouvelle classification des fonctions ?

Le taux d'admission des recours par la CRI s'élève à 5%, vingt-quatre mois après le début du traitement des recours. La qualité de la méthode choisie et la rigueur du travail de positionnement sont ainsi établies. La Municipalité veille à ce que le nouveau système de rémunération soit égalitaire et cohérent au niveau transversal Ville. La Ville n'hésite dès lors pas à conclure des conventions dans les cas qui se justifient, soit lorsque la décision de classification doit être corrigée. Dans ce cas, la Ville entreprend toutes les démarches utiles, indépendamment du fait que le titulaire du poste concerné ait, ou non, contesté la décision de classification.

Question 10 : Combien de personnes ont-elles quitté leur poste en invoquant comme motif de départ l'introduction du système salarial Equitas ?

Ce motif a été indiqué marginalement via les entretiens de départ ou les lettres de démissions. A contrario, il convient de relever que depuis maintenant deux ans (2017-2018), c'est le personnel en situation de rattrapage qui présente la part la plus importante des démissions (soit 38%). Plus généralement le taux de sortie à la Ville présente une tendance stable depuis 2015.

Année	Taux de sortie
2015	6.45%
2016	7.15%
2017	7.36%
2018	7.37%

A titre de comparaison, l'OFS indique qu'en Suisse, 19,3% des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en 2017 ont quitté leur poste de travail en l'espace d'un an.¹

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Muriel Chenux Mesnier et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 11 juillet 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 8 de MM. Louis Dana et Vincent Brayer, déposée le 7 mai 2019 : « LBD 40, quels usages à Lausanne ? »

Lausanne, le 11 juillet 2019

Rappel

« En France, un large débat s'est récemment ouvert dans le cadre des manifestations du mouvement des Gilets jaunes quant à l'usage des armes sublétales utilisées par les forces de l'ordre, et notamment le Lanceur de balle de défense 40mm (LBD 40). Le journal Le Temps nous apprenait dans le courant de l'année 2017 que la Police municipale de Lausanne utilisait cette arme depuis 2012, mais seulement pour les opérations du Groupe d'intervention et non pour des missions liées au maintien de l'ordre. »

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Quel usage est fait actuellement par le Corps de police de la Ville de Lausanne du LBD 40 ?

Seul le Groupe d'intervention de la police de Lausanne (GIPL) dispose de ce moyen. Il n'est jamais utilisé dans un contexte de gestion de foules, uniquement pour des cas particuliers en lien avec les interventions du GIPL (forcenés par exemple). Ce type de moyen peut également être utilisé pour effectuer des diversions. Sur l'échelle de la proportionnalité, il trouve sa place juste avant l'arme à feu, à défaut de disposer d'un pistolet à impulsion électrique.

Question 2 : Cette arme a-t-elle causé en outre quelque blessure lors de son utilisation ?

Dans le cadre de l'interpellation d'un forcené retranché et armé à domicile en mars 2018, un lanceur de balle de défense 40mm a été utilisé par le GIPL (toutefois pas de marque LBD 40). Son utilisation a occasionné des contusions à l'intéressé, à hauteur du torse. Le LBD 40, cité dans les articles de presse, a déjà été présent dans le terrain, toutefois le GIPL n'a jamais eu à en faire usage.

Question 3 : Les agents faisant usages de cette arme sont-ils formés spécifiquement pour son utilisation ?

Seuls les membres du GIPL disposent de cette arme, dont la prise en main ne nécessite pas une formation soutenue du fait de sa simplicité et de sa précision. Ce personnel est rompu aux divers moyens et méthodes de tir. L'utilisation du LBD 40 s'inscrit donc dans le cadre de la formation continue de cette unité lors des entraînements de tirs généraux, ce à raison de huit heures annuelles par collaborateur. Le Détachement d'action rapide et de dissuasion vaudois (DARD) dispose également de cette arme, mais son utilisation diffère légèrement

¹<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/actifs-occupes/mobilite-professionnelle.html>

puisque, disposant du pistolet à impulsion électrique, le DARD privilégie l'utilisation du LBD 40 pour des engagements à plus longue distance. La formation à l'usage du LBD 40, tout comme le GIPL, est comprise dans l'entraînement général aux armes spéciales.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de MM. Louis Dana et Vincent Brayer.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 11 juillet 2019.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Benoît Gaillard et consorts du 26 juin 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne »

Lausanne, le 8 août 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 26 juin 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts « Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité œuvre en faveur d'une concurrence loyale parmi les acteurs du marché des taxis et s'emploie à préserver l'existence de centrales d'appel à même d'assurer des missions de transport relevant du service public ».

Réponse de la Municipalité

En préambule, il sied de relever que l'intérêt de la Municipalité pour les acteurs du transport individuel se trouve matérialisé dans un objectif spécifique de son programme de législature libellé comme suit : « Garantir des conditions d'exercice équitables entre les différents acteurs du transport individuel (taxis et autres services assimilables) dans un souci de qualité des prestations et de respect des conditions de travail ».

Par ailleurs, les échanges réguliers menés au sein du Collège municipal autour de cette thématique traduisent l'attention qu'elle porte à l'évolution d'un dossier où s'enchevêtrent, notamment, les questions de mobilité urbaine à celles des conditions économiques et sociales des acteurs du secteur.

En outre, la Municipalité rappelle avec conviction que les chauffeurs professionnels jouent un rôle important dans les dispositifs de mobilité urbaine. Une ville comme Lausanne et son agglomération se doivent de concevoir une politique en la matière à l'aune de la complémentarité, de la variété et de la vitalité des différents modes de transport qui ont une vocation de service public. A ce titre, nous vous informons qu'une rencontre entre MM. Grégoire Junod, syndic, Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie, et le syndicat Unia s'est tenue le 19 décembre 2018 et que la Municipalité reste ainsi en contact avec les acteurs du marché tout en prenant en considération leurs préoccupations dans la mesure de son champs d'action.

De même, la Municipalité a récemment adopté diverses mesures d'aménagements routiers facilitant l'activité des taxis. Ces dernières participent ainsi au maintien d'avantages concurrentiels sur le domaine public dont sont bénéficiaires les taxis concessionnaires.

La Municipalité précise par ailleurs que ni le comité de direction de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ni Taxi Services Sàrl, central d'appels, n'ont souhaité dénoncer la concession les liant. Celle-ci est dès lors reconduite jusqu'en 2023, ce qui permettra d'assurer les prestations d'utilité publique. Il sied de préciser qu'il est indéniable qu'une éventuelle disparition du central Taxi Services Sàrl serait très dommageable. Cependant, si une telle hypothèse devait se réaliser, ce rôle d'intermédiaire ferait l'objet d'un appel d'offres et serait repris par un nouveau central d'appel dédié aux titulaires d'une concession de taxi. Ainsi, les prestations d'utilité publique telles que la distribution des courses au profit de l'AVASAD seraient reprises par cette nouvelle entité.

En outre, il convient de souligner que le comité de direction suit attentivement les procédures judiciaires actuellement pendantes relatives au statut d'indépendant des chauffeurs affiliés aux centraux d'appels. Il est à noter que la Cour des assurances sociales du Canton de Vaud a rendu le 20 juin 2018 une décision constatant le caractère d'indépendant des chauffeurs de taxis affiliés à Taxi Services Sàrl. Néanmoins, cette dernière a été contestée par la SUVA, et la cause n'a, à ce jour, pas été tranchée par le Tribunal fédéral. Il est encore à préciser que le Comité de direction de l'Association ne s'est jamais prononcé sur le caractère d'employeur des différents centraux, étant donné qu'il s'agit d'une question relevant du droit fédéral.

Parallèlement, la Municipalité rappelle que le cadre institutionnel dans lequel se déploie la réglementation sur le service des taxis n'est pas de la seule compétence de la Ville de Lausanne. En effet, les communes de l'agglomération se sont réunies en association qui est dépositaire, aux travers de ses organes principaux, de prérogatives propres. Il n'est dès lors pas de la compétence directe de la Municipalité de se prononcer sur les questions de réglementation, de régulation et d'organisation. Elle constate néanmoins que les actions portées par le Comité de direction de l'Association ont permis de mettre un terme à UberPop et que depuis lors les tarifs pratiqués par la société Uber ont significativement augmenté, ce qui a permis de rééquilibrer la concurrence.

Pour terminer, il convient de relever que le cadre institutionnel est appelé à connaître d'importants changements avec l'entrée en force des modifications de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de la loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR) ainsi que du règlement d'application idoine au 1^{er} janvier 2020. Les principales conséquences de ce nouveau cadre législatif se traduiront par le transfert de gestion des taxis « B » et des véhicules de transports avec chauffeur (VTC) de l'Association de communes au Canton. Dès lors, seuls les taxis, bénéficiant d'un usage accru du domaine public, relèveront de la réglementation intercommunale. La Municipalité attend avec impatience l'entrée en force de ce cadre légal qui permettra d'assurer une concurrence loyale entre les différents acteurs sur le marché et de garantir la sécurité des passagers, la qualité du service ainsi que des conditions de travail satisfaisantes pour les chauffeurs.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu du 24 avril 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? »

Lausanne, le 8 août 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 24 avril 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu « CBD en libre-service : quelles réglementations », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire respecter l'interdiction de faire de la publicité visible pour le CBD au nom de la protection de la santé publique, en particulier celle des mineurs·e·s ».

Réponse de la Municipalité

Pour mémoire, le chanvre avec un taux de THC inférieur à 1% est soumis au même régime d'autorisation que le tabac. Sa vente est donc soumise à l'obtention d'une autorisation, délivrée par la Préfecture sur la base d'un préavis communal préalable. A l'occasion de cette démarche, le Service de l'économie contrôle également la publicité faite ou prévue pour ce produit par le commerçant.

La présentation d'une feuille de cannabis seule est considérée comme un visuel générique et ne constitue pas un procédé illégal. En revanche, les dispositifs publicitaires comprenant une marque de CBD, associée ou non à une feuille de cannabis, tombent sous le coup de l'interdiction. Le commerçant en est informé et peut ainsi de suite se conformer à la loi.

Par ailleurs, lorsqu'il est constaté sur le terrain que des publicités contraires à la loi ont malgré tout été apposées et sont visibles du domaine public, des démarches sont systématiquement entreprises auprès du commerçant afin qu'il retire ce qui doit l'être.

A ce jour, ces démarches visant à ce que les mises en conformité soient rapidement effectuées paraissent porter leurs fruits, sous réserve de quelques cas de publicité illégale qui y auraient échappé. Aucune dénonciation n'a été nécessaire, la procédure permettant au commerçant de se mettre en conformité étant suffisante.

La Municipalité estime avoir ainsi mis en œuvre les mesures nécessaires pour répondre au souhait exprimé par la résolution, tout en privilégiant le fait d'accompagner les commerçants dans leurs démarches préalables ou de mise en conformité, plutôt qu'en recourant à des contrôles purement répressifs.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 11 de M. Jacques-Etienne Rastorfer, déposée le 21 mai 2019 : « Jusqu'à quand les travaux d'assainissement du Centre pour adolescents de Valmont devront-ils attendre ? »

Lausanne, le 8 août 2019

Rappel

« Pour rappel, sur son site internet, la Ville de Lausanne présente le Centre pour adolescents de Valmont (CPA) comme « un centre éducatif fermé, spécialisé dans la prise en charge d'adolescents et adolescentes en difficulté. Les jeunes, âgés de 14 à 18 ans, dont les comportements et/ou la situation personnelle les mettent en danger dans leur développement, sont placés à titre protectionnel par les autorités pénales et civiles des cantons romands. La durée des séjours varie du court au moyen terme et vise à la réaffiliation du jeune dans son environnement socio-familial et à lui permettre de faire face aux enjeux de l'élaboration de son projet de vie. (...) ».

Malheureusement, les infrastructures sont dégradées, inadaptées aux normes, et des travaux tant réclamés qu'annoncés depuis plus de 10 ans. Aux dires de ceux qui s'y rendent, la situation actuelle est indigne.

Pour exemple, la Commission de gestion de notre Conseil faisait en 2007 déjà l'observation suivante : La Municipalité est invitée à accélérer les transformations du Centre de Valmont.

Ces dernières années encore, les plans des investissements présentés chaque mois de septembre annonçaient pour 2018 un vote de notre Conseil communal sur un montant de CHF 5'256'000.- pour des travaux se terminant en 2019. A noter qu'ils mentionnaient également des recettes pour un montant équivalent ».

Préambule

Le Centre pour adolescents de Valmont (CPA) a fait l'objet d'une convention avec l'Etat de Vaud dès 1969. Il a progressivement perdu son rôle de détention pénale, pour des mesures protectionnelles, reconnues et appréciées des institutions romandes avec lesquelles il est en rapport. La Commune de Lausanne a conclu des contrats avec le Canton de Vaud, dès 2008, pour des prestations :

- d'accompagnement éducatif spécialisé contenant et intensif ;
- d'accompagnement spécialisé en lien avec la fonction parentale ;
- d'intégration scolaire et professionnelle ;
- d'observation et post-observation pluridisciplinaires.

Le contrat actuel prend fin au 31 décembre 2020. Le montant financier pour l'exécution de ces prestations couvre l'entier des charges, à l'exception d'un montant de location du bâtiment communal. L'Office fédéral de la justice (OFJ) verse une subvention d'exploitation à l'Etat de Vaud pour le CPA de Valmont. Il examine tous les quatre ans si l'institution remplit les conditions de reconnaissance de subventionnement. Le CPA de Valmont accueille des jeunes âgés de 14 à 18 ans venant de l'ensemble des cantons romands.

Réponse de la Municipalité

Question : Quelles sont les raisons des nouveaux reports de la demande de crédit pour des travaux au CPA?

Dès 2007, l'OFJ a relevé certains éléments de non-conformité de la structure architecturale du CPA. La Commune et le Canton de Vaud ont été chargés de proposer un projet de

rénovation et d'adaptation pouvant faire l'objet d'une subvention partielle de la part de l'OFJ.

En 2009, la Commune de Lausanne a soumis un projet de rénovation en demandant au Canton de Vaud son approbation et le financement des travaux restants par l'Etat de Vaud. Entre 2009 et 2017, des négociations sur les possibilités de financement des travaux, de rachat du bâtiment communal et de transfert de la prestation ont eu lieu, sans arriver à un accord sur les conditions de financement. La Commune estime exécuter une prestation pour l'Etat de Vaud et ne doit pas le faire au détriment des citoyens lausannois. En 2017, la Commune de Lausanne prenait note que l'Etat de Vaud souhaitait créer une fondation de droit privé qui reprendrait l'exploitation du Centre pour adolescents de Valmont dans un nouveau lieu à définir.

En 2019, lors de l'examen de reconnaissance et de subventionnement de l'institution de Valmont, l'OFJ exige des adaptations architecturales, que l'Etat de Vaud finance complètement, ainsi qu'un délai jusqu'à mi-octobre 2019 pour la présentation par l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne d'un plan d'action et d'un timing concret pour une structure architecturale adaptée aux missions dans une institution actuelle ou future sous peine de retrait de la subvention de l'OFJ au Canton de Vaud.

La Commune exécute les travaux urgents exigés par l'OFJ et financés totalement par l'Etat de Vaud, d'ici mi-octobre 2019. Elle attend une décision formelle de l'Etat de Vaud en matière de création d'une fondation de droit privé. Cette décision impliquera des propositions concrètes concernant l'aspect immobilier de l'exécution de cette prestation jusqu'à mi-octobre, délai imposé par l'OFJ.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 8 août 2019.

Au nom de la Municipalité :

La vice-syndique : *Natacha Litzistorf*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Anita Messere : « Pour que les proches aidants ne soient pas préterités par la Ville »

Lausanne, le 28 mai 2019

(Signé) *Anita Messere*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Henri Klunge : « De l'air pour les Lausannois, de l'hydrogène pour leurs transports »

Lausanne, le 18 juin 2019

(Signé) *Henri Klunge*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Bertrand Picard : « Usage immodéré et abscons des acronymes dans les courriers et notes aux conseillers communaux »

Lausanne, le 1^{er} juillet 2019

(Signé) *Bertrand Picard*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu’où peut aller la police ? »

Lausanne, le 27 août 2019

(Signé) *Xavier Company et 5 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L’urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat »

Lausanne, le 28 août 2019

(Signé) *Laura Manzoni et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L’urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau du Conseil communal.

Questions orales

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Merci Madame la Présidente. Déjà, je vous souhaite plein succès pour cette année au perchoir de notre Conseil communal. Ma question s’adresse au syndic. Lors de la défaillance financière de Beaulieu, le conseil de fondation a déposé une plainte pénale contre le secrétaire général de cette dernière pour une gestion déloyale. Au début de l’été, la justice a classé cette plainte pénale estimant qu’aucune charge ne pouvait être retenue contre le secrétaire général, qui pourtant a été jeté à l’opprobre public. Au final, qui est responsable de cette déroute, de cette débâcle, de ce monumental fiasco ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme vous l’avez lu dans la presse, la Fondation de Beaulieu a fait recours contre l’ordonnance de classement du Ministère public. Dès lors, celle-ci n’est ni exécutoire ni définitive à l’heure actuelle, et la procédure est en cours. Voilà tout ce que je peux vous dire. Avant de tirer des conclusions des décisions des tribunaux, cas échéant des décisions de justice, il faudra attendre une décision définitive et exécutoire.

Question

M. Johan Pain (EàG) : – Ma question s’adresse au syndic. Quelle est la position de la Municipalité, suite aux divers dysfonctionnements et couacs au LEB, après un nouveau report de l’introduction de la cadence à quinze minutes depuis Echallens, prévue

initialement le 16 août 2019, tout en constatant un ras-le-bol des usagers et du personnel LEB et tl ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, cette question est entièrement légitime. Vous avez pu voir dans la presse la compagnie du LEB a connu quelques soucis ; la Ville de Lausanne y est représentée, comme beaucoup d'autres communes.

Ces soucis ont trait à deux éléments en particulier. D'une part, les éléments techniques liés à la mise en place de la cadence quinze minutes, à savoir le système informatique qui gère les trains. En l'occurrence, le fournisseur n'a pas respecté ses engagements et n'a pas fourni l'outil technique dans les délais, ce qui a posé un premier problème. Ensuite, un deuxième problème lié à une suite de soucis en termes RH sur un effectif très spécialisé – que ce soit pour les conducteurs ou pour les régulateurs de la ligne –, très sollicité, car le LEB ne dispose pas, comme dans beaucoup de petites compagnies de chemin de fer, d'une masse critique. Un certain nombre de collaborateurs, pour des raisons diverses, n'a pas pu être en fonction.

Ceci a impliqué une mise en place d'une solution de substitution, avec un report sur les bus, qui ne permettait pas d'assurer la qualité de l'offre proposée. La cadence est mise en place, mais ne correspond pas exactement à celle planifiée. Les choses se sont bien passées le premier jour de la rentrée, avec tous les écoliers. La Municipalité suit très attentivement ce dossier et va continuer à le faire. Mais, en effet, il a fallu faire face à ces deux éléments difficiles.

Question

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Tout d'abord, en remarque liminaire, au nom du Parti socialiste, je tiens à vous féliciter pour votre accession au trône pour une année en tant que première citoyenne.

Ma question s'adresse à la Municipalité, probablement à M^{me} Germond. Il est possible de voir en Ville de Lausanne des affiches SGA faisant la promotion d'une nouvelle gamme d'e-cigarettes, dont je tairai le nom ici afin de ne pas leur faire de la promotion gratuite. Il nous semblait que la convention avec la SGA interdisait la promotion de produits liés au tabac. La Municipalité pourrait-elle nous faire part de son analyse de la situation et de son éventuelle action dans le cas d'espèce ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il faut savoir que la base légale cantonale interdit la publicité pour le tabac et les boissons à plus de 15 % d'alcool. La publicité pour les e-cigarettes, d'après nos juristes, n'est aujourd'hui pas concernée par cette interdiction au sens de l'interdiction définie par la base légale actuelle.

La convention que nous avons passée avec la SGA fait référence avec la base légale cantonale, donc interdit les produits directs du tabac. Cette question est évidemment d'actualité, pas seulement ici, ce soir, mais aussi au Grand Conseil, où un postulat a été déposé pour que le Conseil d'Etat se positionne sur cette question, à savoir est-ce qu'une e-cigarette est considérée comme une cigarette, comme un produit classique du tabac. Aujourd'hui, nous n'avons pas le retour de l'Etat. En parallèle, la Loi sur la publicité est en consultation au niveau fédéral. Mais nous attendons une position de l'Etat, qui devrait présenter, s'il va dans ce sens évidemment, un projet de loi au Grand Conseil.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de discuter ici, dans ce plénum, nous n'avons pas la possibilité d'agir au niveau communal, car nous n'avons pas de base légale suffisante pour interdire la publicité pour le e-tabac. Il est nécessaire d'avoir une base légale cantonale ou fédérale pour que nous puissions aussi l'interdire en Ville de Lausanne.

Question

M. Philipp Stauber (PLC) : – Ma question s’adresse à M. le syndic et touche également Beaulieu. En acceptant les conclusions du Préavis 2018/60 concernant la restructuration de la Fondation de Beaulieu, le Conseil a alloué à la Municipalité un crédit de 36 millions, ainsi qu’un cautionnement complémentaire de 26 millions maximum, tous deux destinés à la future société anonyme en charge de l’exploitation du site de Beaulieu. Ce faisant, le Conseil s’est basé sur les informations et explications fournies par la Municipalité.

Selon l’article de *24 heures* du 11 juillet, le procureur fait une appréciation sensiblement différente de celle de la Municipalité quant aux irrégularités qui auraient conduit à la crise de décembre 2017, aux audits commandés par le conseil de fondation et aux responsabilités engagées par les différentes parties. Nous en concluons que la commission chargée de l’examen du préavis cité ne disposait pas nécessairement de bonnes informations pour statuer sur les conclusions proposées par la Municipalité.

Nous sommes bien conscients que la Municipalité allait faire recours contre l’ordonnance de classement et que la procédure pénale se poursuit, toujours est-il que l’ordonnance de classement est un document d’intérêt pour les membres de la commission, et pourrait contenir des informations supplémentaires qui auraient peut-être changé les décisions de la commission. Voici ma question : la Municipalité est-elle d’accord de transmettre l’ordonnance de classement aux membres de la commission chargée de l’examen du Préavis 2018/60 ? Sinon, pourquoi pas ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Peut-être rappeler un élément de procédure important, pour vous dire que la Municipalité n’a pas en sa possession l’ordonnance de classement. La Municipalité n’est pas partie prenante à la procédure. Comme vous le savez, c’est la Fondation de Beaulieu qui est partie prenante à la procédure, ainsi que l’Etat de Vaud. Aussi bien la Fondation de Beaulieu que l’Etat de Vaud ont interjeté un recours contre la décision de classement du Ministère public, donc l’ordonnance de classement du Ministère public, qui est non exécutoire à ce stade et non définitive, puisque la procédure est toujours en cours. Mais la Municipalité en tant que telle n’est pas partie prenante. Dès lors, on ne peut pas vous remettre un document.

De toute façon, la procédure serait ouverte, mais, en l’occurrence, nous ne serions pas habilités à vous remettre un document dont la Municipalité n’a pas eu connaissance. C’est le premier élément.

Deuxième élément, très honnêtement, la procédure pénale n’a pas d’influence sur les décisions prises par le Conseil communal. Le fait qu’il y ait ou non des responsabilités pénales n’a pas d’incidence directe sur les décisions que vous avez prises quant à l’avenir du site et du développement de la société anonyme de Beaulieu, même si c’est une question importante ; je le conçois très volontiers.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Monsieur le syndic, nous avons eu de longues discussions en commission sur la conduite de la nouvelle société anonyme. Il me semble que les éléments qui touchent la direction et les responsabilités du Conseil de fondation peuvent avoir une importance par rapport à comment organiser la conduite à l’avenir. Donc, pour moi, ce n’est pas une question du règlement du passé, c’est : comment organiser correctement les activités à l’avenir ? Et de ce point de vue, j’estime pertinent l’avis du procureur, même si c’est provisoire, sur cette affaire pénale dont l’issue n’est pas encore certaine. Par contre, je comprends votre remarque concernant les parties prenantes. Alors, ma question complémentaire est simplement : est-ce que vous voyez un inconvénient à ce que nous demandions cette information au procureur ou à la fondation ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous êtes évidemment libre des démarches que vous pourriez entreprendre, aussi bien auprès du Ministère public que de la fondation. Je dirais que ce sont des questions qui vous regardent. Je ne sais pas quelles réponses vous seront

apportées, mais vous êtes évidemment libre de faire toutes les demandes que vous souhaitez.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Madame la présidente, je vous fais tous mes vœux pour cette année ; j’espère qu’elle sera fructueuse. Ma question concerne Beaulieu. Le 11 juillet 2019, on pouvait lire dans le *24 heures* que l’ex-secrétaire général de la Fondation de Beaulieu, M. Marc Porchet, ressort totalement blanchi de l’enquête pénale dirigée contre lui. Dans les conclusions de l’ordonnance de classement, il écrit, et je vous prie de bien suivre cette phrase : « Le conseil, ou du moins certains de ses membres étaient parfaitement conscients du fait qu’il pouvait être dans l’intérêt apparent de la fondation de maintenir un résultat acceptable, cela dans le but notamment de pouvoir obtenir des prêts bancaires. » Par ailleurs, le procureur émet de forts doutes sur la qualité des différents audits, entre autres celui du conseil du Contrôle des finances de Lausanne.

J’ai donc deux questions adressées à M. le syndic. Première question : quelles sont les actions que la Municipalité va prendre, compte tenu de l’information que des membres du conseil de fondation ont activement maquillé les comptes ? Deuxième question : le procureur semble dire que le Contrôle des finances de Lausanne a été instrumentalisé par la Municipalité. Est-ce le cas ou est-ce que vous pouvez nous confirmer que l’action du Contrôle des finances de Lausanne, quels que soient ses mandats, est indépendante ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – J’ai eu le privilège de lire cette ordonnance. Je ne sais pas où vous avez vu que le Contrôle des finances de la Ville avait été instrumentalisé par la Municipalité, mais je vous laisse la responsabilité de vos propos. La Municipalité tirera des conclusions éventuelles des décisions de justice, encore une fois, une fois que celles-ci seront définitives et exécutoires. Pour l’instant, nous sommes dans l’attente de décisions des tribunaux sur une procédure qui demeure en cours, qui pourrait durer encore passablement de temps, selon les décisions que prendra la justice – cela pourrait être plus rapide dans d’autres situations –, mais, en l’occurrence, à ce jour, nous sommes dans l’attente de décisions définitives et exécutoires de la justice.

Question

M^{me} Anita Messere (UDC) : – C’est, encore une fois, une question relative au Barbare. Nous avons reçu, pendant les vacances, un communiqué de presse qui nous indiquait que le Barbare, qui a été fermé le 31 décembre 2016, serait rouvert juste avant les élections, en 2021. C’est la xième question par rapport au Barbare, qui a fait l’objet d’une question de M. Dolivo tout d’abord, dès sa fermeture. J’ai ensuite posé une question orale, que j’ai reposée par la suite par rapport à l’ouverture de cet établissement, qui appartient à la Ville de Lausanne. Il fait partie du patrimoine des Lausannois. Finalement, il y a eu une interpellation, évidemment pas urgente, parce qu’elle n’aurait pas passé en urgence, vu que la gauche est dominante, mais une interpellation qui a abouti quand même à une résolution.

Je parle donc ici aussi pour l’ensemble des personnes qui ont voté cette résolution. Je ne me rappelle plus si c’était unanime, mais on indiquait qu’on voulait la réouverture pour ce printemps. Or on apprend, par communiqué de presse, que ce sera finalement juste avant les élections. Ma question est : qu’est-ce que vous faites pour la gestion du patrimoine lausannois, en sachant que, puisqu’il est fermé depuis le 31 décembre 2016, cela signifie qu’il y a une résiliation de bail, une dénonciation ou un renoncement par rapport au renouvellement du bail, qui a dû intervenir à peu près au mois de juin 2016 ? Est-ce qu’il vous faut autant de temps pour construire une villa ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci, madame Messere, de reposer encore une question sur le Barbare, qui me permet une ixième fois de clarifier certaines choses. Comme vous l’avez évoqué, cela fait

effectivement un moment que le Barbare est fermé. Comme on l'a aussi évoqué à plusieurs reprises en répondant aux questions légitimes sur la réouverture du Barbare, nous avons dû réfléchir à la rénovation non seulement de l'étage du Barbare, soit la partie restaurant, qui nécessitait, après quarante ans, des mises aux normes, comme il est demandé de manière légitime par les lois, notamment cantonales.

Nous avons dû revisiter notre position de départ et imaginer rénover l'ensemble de l'immeuble. Nous avons lancé, comme vous l'avez vu, un appel à projets, où nous avons sélectionné des candidats, que nous avons présentés quasiment à la rentrée, pour qu'il y ait un petit peu de gens qui soient au courant. On pensait bien que vous alliez, madame Messere, poser une question ce soir, à la rentrée.

Vous le savez peut-être mieux que moi, que le temps d'une question au Conseil communal n'est pas le temps non plus qu'il faut – vous avez une expertise dans le domaine de l'architecture – pour imaginer des rénovations lourdes, comme c'est le cas ici, sur l'ensemble de l'immeuble des Escaliers-du-Marché. Il n'en demeure pas moins que quand un exploitant sort, après quarante ans, d'un établissement comme celui du Barbare, on n'a plus la possibilité de l'exploiter parce qu'on doit tout mettre aux normes avant de pouvoir mettre de nouveau un pas dans les murs du Barbare. Vous le savez très bien. Raison pour laquelle on a aussi fait vivre le Barbare – vous l'avez vu maintenant depuis trois saisons – avec des animations, pour qu'on garde un lien fort avec ce lieu. Ces saisons, les « Rencarts barbares » ont extrêmement bien marché. On l'a fait en dehors des murs, parce qu'on n'avait pas les autorisations pour le faire à l'intérieur des murs.

Aujourd'hui, on est très content de pouvoir partir bientôt à la mise à l'enquête pour la rénovation, encore une fois, non seulement de l'étage du restaurant, mais aussi de l'ensemble des appartements et de l'immeuble. Je vous fais un petit *teasing* – pour parler français : on viendra avec une communication sur l'aspect patrimonial, qu'on va choyer sur la rénovation de ce bâtiment. On espère que vous verrez que la qualité du travail, notamment avec votre expertise d'architecte, sera à saluer et qu'on a pris le temps qu'il fallait pour faire, on espère que vous le reconnaîtrez, une belle rénovation non seulement du Barbare, mais de l'ensemble de l'immeuble.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Merci, madame la présidente, à qui j'adresse, au nom du groupe Ensemble à Gauche, nos félicitations et notre satisfaction à la voir à cette tribune.

Ma question s'adresse à M^{me} Florence Germond. Elle porte sur deux carrefours lausannois qui, depuis le printemps et pendant tout l'été, ont été l'objet de travaux et de fouilles importantes – ce sont deux carrefours que je pratique assez souvent. Il s'agit du carrefour de l'avenue de Rumine et de la rue Belle-Fontaine, et de celui de l'avenue de Béthusy et l'avenue Victor-Ruffly. Il semble que la voirie va être maintenant rétablie sans que les aménagements cyclables, qui sont prévus dans l'accès à ces carrefours, ne soient réalisés. Par ailleurs, la suspension contrainte des feux n'a pas du tout entraîné de gros embouteillages que l'on aurait pu attendre. De là ma question : pourquoi n'a-t-on pas profité de ces gros travaux de voirie pour introduire les pistes cyclables qui sont prévues sur les axes concernés par ces carrefours, et aussi pour supprimer les feux de circulation existants, selon le souhait qui a d'ailleurs été exprimé à plusieurs reprises ici, dans ce Conseil, toutes tendances politiques confondues ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je suis en mesure de rassurer M. Calame. Les aménagements prévus vont dans son sens. Peut-être souhaite-t-il davantage, mais ils vont en tout cas dans le sens évoqué, avec une amélioration de la situation pour la mobilité douce principalement.

Si je prends votre question pour Belle-Fontaine, il est prévu de créer à la fin du chantier une bande cyclable sur plus de deux cent cinquante mètres, ce qui rendra continue la bande

cyclable depuis le carrefour de Georgette jusqu'en haut, au parc de Mon-Repos. Nous allons également élargir les trottoirs en supprimant une des présélections. Et nous allons aussi supprimer un feu ; peut-être pas ceux situés tout en haut, à l'angle avec l'avenue de Mon-Repos, mais ceux qui sont au croisement avec les Toises. Nous allons donc bien dans le sens souhaité par le Conseil, que je porte dans les projets que nous réalisons au fil du temps.

Ces travaux devraient prendre fin vers l'été 2020. Ce sont en effet des travaux très importants, qui impactent tous les réseaux – mes collègues ont plusieurs réseaux à changer dans ce secteur. Par contre, nous avons un nouvel aménagement prévu un peu plus à l'est de ce chantier, qui permet de répondre à cent pour cent à votre demande de supprimer complètement les feux de régulation. Je parle du carrefour Mousquines, avenue du Léman, Mon-Repos, où nous allons complètement supprimer les feux de circulation actuels.

La procédure publique a donné lieu à quelques contestations de riverains, notamment en ce qui concerne la localisation de l'arrêt de bus. Mais nous devrions arriver à une situation qui, sauf erreur, va convenir aux riverains. Nous pourrions donc réaliser ces travaux l'année prochaine. Là aussi, nous aurons une bande cyclable continue, un trottoir prolongé et une suppression de la régulation.

Concernant la deuxième question relative à Béthusy-Ruffly, j'ai déjà reçu plusieurs questions à ce sujet – même mes collègues de la Municipalité m'ont interpellée et posé ces mêmes questions. Il faut toujours avoir à l'esprit que nous faisons ces travaux pendant l'été, car il y a moins de circulation. Nous les faisons précisément pendant l'été pour cela. Nous ne sommes donc pas en situation réelle. Et puis, à Victor-Ruffly, et ce n'est pas faute d'avoir « challengé » les équipes et les retours que l'on m'a faits, nous devons conserver une partie de la régulation, puisque c'est un des contrôles d'accès au centre-ville. Même toutes les villes qui ont largement supprimé les feux de régulation gardent le contrôle d'accès au centre-ville. Cela préserve les habitants de l'hypercentre d'une arrivée massive d'un flux de trafic individuel motorisé. Le contrôle d'accès qui se fait de la route d'Oron, Victor-Ruffly est essentiel, et il ne peut se faire qu'à cet endroit. C'est le premier contrôle d'accès de la Ville, et nous devons le conserver.

Et puis, nous avons aussi régulé ce carrefour, puisque, vous le savez peut-être, un BHNS a été voté par le Conseil ; nous avons mis en place l'infrastructure qui permet d'accueillir un BHNS de Béthusy à Chailly, avec une priorité maximale du bus dans ce carrefour, qui est obtenue grâce à la régulation. Par contre, la mobilité douce sera aussi renforcée dans les réaménagements de ce carrefour, avec une montée avec bande cyclable, et des sas et des bandes cyclables dans presque tous les axes du carrefour. Nous allons en tout cas un bout dans votre sens, monsieur Calame.

Question

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Ma question concerne le soutien de Philip Morris à Lausanne Jardins. Lors de l'édition de La Nuit des musées 2018, j'avais exprimé mon étonnement suite au soutien financier apporté par la Fondation British American Tobacco, qui était le partenaire principal. Or j'ai été très étonnée de voir que, cette année, c'était Philip Morris qui était partenaire de Lausanne Jardins. Entretemps on a vu cette polémique surgir en Suisse concernant le soutien de Philipp Morris au Pavillon suisse, qui a été finalement abandonné. J'aimerais connaître la position de la Municipalité au sujet de ce type de sponsoring pour des manifestations étroitement liées à l'image de Lausanne.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je ne vais pas répondre au nom de la Municipalité, parce qu'on n'a pas discuté de cette question spécifiquement par rapport à Lausanne Jardins, mais, comme je suis en charge de Lausanne Jardins, je vous réponds volontiers sur ce cas.

Lausanne Jardins a effectivement plusieurs soutiens. Une association a été créée pour gérer la manifestation Lausanne Jardins, et Philip Morris, comme vous l'avez évoqué, soutient la manifestation quasiment depuis son début, avec un petit désengagement progressif. Et il est clair qu'avec la nouvelle gouvernance, on ne peut qu'abonder dans le sens de revisiter ce genre de partenariat. C'est ce qu'on est en train de discuter et qu'on va mettre à l'ordre du jour du prochain comité de Lausanne Jardins, qui aura lieu tout prochainement.

Il est vrai que les sensibilités et la mise en cohérence avec des éléments de promotion de la santé, auxquels nous tenons fort, nous permettent de nous questionner sur ce type de financement, chose que nous allons faire, dans cette association qui gère cette manifestation.

Question

M. David Raedler (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Depuis quelques mois, on a pu voir la Police lausannoise rouler dans de nouveaux véhicules flambant neufs et remplacer les précédents. Alors que les précédents étaient des breaks de marque Skoda, ils ont été remplacés par des 4x4 BMW de type X3. Lourds, massifs, polluants, coûteux et vantés par BMW dans sa dernière publicité comme permettant d'avoir mille pouvoirs, zéro devoir, cet achat ne semble pas totalement en ligne avec les buts écologiques responsables de la Ville, et notamment avec le plan climat à venir. Ma question consiste donc à savoir comment le choix de ces véhicules, tant la marque que le modèle 4x4, a-t-il été fait, notamment au regard des objectifs de la Ville en termes de réduction de son empreinte écologique.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je m'inquiétais de ne pas avoir de questions orales et, pour une fois, ma réponse sera un peu plus développée. Je remercie M. le conseiller Raedler pour m'avoir envoyé sa question au préalable.

Le choix et l'achat de l'ensemble des véhicules légers police, comme l'ensemble des autres services de l'Administration communale, se font via des appels d'offres annuels, lancés une fois le préavis des autorisations d'achats voté par le Conseil communal. En amont du processus des autorisations d'achats, chaque service, dont la police, accompagné de l'acheteur ou l'acheteuse du Service des achats et logistique de la Ville – qui dépend de mon excellente collègue, M^{me} Germond, et de la Direction finances et mobilité – et du répondant du garage dont ces véhicules dépendent, établit une liste des véhicules sujets à un renouvellement, en application des règles qui s'appuient sur l'âge du véhicule, la persistance de son besoin et son respect des normes environnementales.

Le Service achats et logistique de la Ville analyse les besoins en orientant systématiquement chaque véhicule léger vers une version électrique, à chaque fois que la version électrique existe. Le Service achats et logistique de la Ville peut également proposer une taille différente de véhicules, proposer un utilitaire à la place d'un SUV – je ne connais pas vraiment l'abréviation – analyser les besoins en 4x4.

Néanmoins, en ce qui concerne la police, il est évident que, s'agissant de véhicules d'intervention, banalisés ou non, ceux-ci répondent à des besoins spécifiques : capacité d'intervention sur tous types de routes – d'où quatre roues motrices –, une garde au sol suffisamment haute, une puissance évidemment supérieure des modèles standards, et un habitacle adapté à cinq personnes potentiellement lourdement équipées, sans parler de l'équipement annexe. Lors des trois dernières années, nous avons lancé des appels d'offres pour attribuer les marchés de ce type de véhicules, et BMW a répondu à chaque fois.

En 2016, BMW a remporté le marché devant Volkswagen et Mercedes en étant premier sur la note globale et sur trois des quatre critères : prix, développement durable, garantie et service après-vente. Cette année-là le choix s'est porté sur des BMW 120D, pas SUV.

En 2017, BMW a remporté le marché devant une autre offre BMW issue d'un second concessionnaire, Volkswagen et Seat, étant premier sur une note globale, premier sur le développement durable et deuxième sur le prix, 2,3% plus cher que la Seat. Cette année-là le choix s'est porté sur des BMW breaks 218D, pas SUV.

En 2018, BMW a remporté le marché devant Ford, un autre concessionnaire BMW, Skoda pour un modèle break 4x4, Renault, Skoda SUV 4x4, Volkswagen et Hyundai, en étant premier sur la note globale et premier sur le développement durable. Au niveau du prix, le modèle BMW retenu – SUV 4x4 X3 – était quatrième, 14,5% plus cher que le break Skoda 4x4.

La pondération des critères dans nos appels d'offres de véhicules légers est la suivante : prix - 40 %, caractéristiques techniques - 25%, développement durable - 20 %, exécution du marché - 10 %, garantie et service après-vente - 5 %. Chaque année, ce sont les modèles BMW qui sont classés premiers sur le critère du développement durable.

Techniquement, les aspects ayant fait pencher la balance pour des BMW plutôt que d'autres marques sont généralement la notion de quatre roues motrices, BMW étant reconnue pour l'excellence et la fiabilité de ses versions 4x4 et de ses boîtes à vitesses. Ce choix s'explique aussi pour ce qui est des boîtes à vitesses. Les marques de milieu de gamme produisent quasiment toutes des boîtes automatiques robotisées. Or ce type de boîtes ne résiste pas à la conduite très spécifique de la part des policiers et casse régulièrement.

Enfin, la présence des véhicules BMW dans notre flotte ne date pas d'hier. La police avait déjà acquis un SUV 4x4 en 2010, puis un break 4x4 en 2012, deux compacts en 2013, deux compacts en 2016, trois breaks 4x4 en 2017. Je réponds volontiers à vos autres questions sur le sujet. J'attends des remerciements de la marque BMW et vos questions pour la suite.

M. David Raedler (Les Verts) : – J'ai deux autres questions liées à celle-ci. Je ne voulais pas les poser pour éviter d'avoir un publiportage trop important pour les SUV. Cela étant, combien cet achat a-t-il coûté ? La Police lausannoise considère-t-elle maintenant qu'elle a mille pouvoirs et zéro devoir au volant de ces véhicules ? Je vous laisse la parole pour la seconde partie du publiportage.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me réjouis également de vous répondre. La seule BMW X3 livrée à ce jour a coûté 59 424 francs hors taxes, y compris les moyens prioritaires.

S'agissant de votre dernière question sur les slogans publicitaires, la Municipalité n'est en rien responsable des slogans publicitaires, qui n'entrent pas dans les critères objectifs d'évaluation des offres. Il faut noter que les actions continues des services et du Service d'achats et logistique de la Ville, sous la conduite de Finances et mobilité, sont continues et croissantes en vue de guider le parc vers un rendu plus optimal, en vérifiant précisément le besoin effectif de chaque véhicule lors du renouvellement, et en imposant le choix électrique à chaque fois que cela est techniquement possible et que le marché est suffisamment mature pour ne pas se risquer dans des expérimentations hasardeuses et, au final, très onéreuses.

Enfin, contrairement à ce que sa communication, politiquement incorrecte ou provocante, pourrait laisser supposer, BMW a, à chaque fois, été classée première sur le critère du développement durable. Mais il semble que ce n'est pas l'état d'esprit des communicants de la marque bavaroise. Mais ce n'est pas le sens non plus de votre question.

Question

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Merci, madame la présidente. Je vous félicite pour votre accession au perchoir et je me réjouis de travailler avec vous cette année, au Bureau.

Ma question s'adresse à M. le municipal Payot. En tant que parents d'adolescents de 9^e à 11^e Harmos, les parents lausannois ont reçu en ce début d'été un courrier les invitant à remplir un sondage. Ce qui m'a étonnée dans ce sondage, c'est que, pour le remplir, on nous incitait en nous disant qu'on participerait à un tirage au sort nous permettant de gagner des bons cadeaux d'une valeur de trente francs et des bons cadeaux d'une valeur de cent francs, si on participait à ce sondage qui a été fait en collaboration entre la Ville de Lausanne et l'Université de Lausanne. J'aimerais savoir si la Municipalité a cautionné ce sondage rémunéré. Parce que, même si la somme globale revient à mil six cents francs, c'est vrai que la pratique de ces sondages rémunérés est d'habitude plutôt celle des démarcheurs agressifs. Je suis un petit peu étonnée que la Ville de Lausanne ait cautionné ce sondage.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Madame la conseillère communale, n'ayant pas reçu la question à l'avance, je réponds à chaud et sur la base des informations dont je dispose pour le moment.

A ma connaissance, il y a une étude sur les pratiques sportives en collaboration avec l'Université de Lausanne et aussi avec le Service des sports. Il était souhaité d'avoir accès à un public qui correspondait à celui des parents des familles lausannoises, et c'est dans ce sens qu'il avait été donné une réponse favorable pour cette étude. S'il s'agit d'une autre demande, je vous prie de me transmettre le document et je vous donnerai la réponse en fonction.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – C'est juste pour apporter une précision. Je ne pense pas qu'il s'agit du même sondage. C'est un sondage qui s'appelle « Parents d'adolescents à Lausanne, quels besoins ? ». Il est signé par la déléguée à la politique familiale, Mme la députée Claire Attinger.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Du coup je le reconnais. Effectivement c'est un projet qui a été développé par la Ville de Lausanne dans le cadre de son projet Interact, ceci afin de pouvoir mieux saisir quels sont les besoins des parents d'adolescents dans une ville telle que Lausanne, et de pouvoir avoir une offre plus adaptée, avec notamment le sentiment qu'un certain nombre des infrastructures proposées aux parents d'enfants n'étaient pas adaptées et méritaient d'être repensées. C'est dans ce cadre que le projet a été validé sur le fond et que cette collaboration a été développée.

En ce qui concerne le fait d'attribuer un prix dans le cadre des sondages, c'est quelque chose qui n'a pas été soumis à une décision, à ma connaissance, mais qui était dans ce cas-là proposée par l'équipe de recherche, dans le sens d'avoir un taux de réponse plus élevé et des réponses de personnes pour qui cet élément pouvait faire une différence. J'examinerai du coup les impacts que cela peut avoir sur le point de vue des parents d'élèves. Ce n'était en tout cas pas dans l'idée d'avoir une démarche publicitaire que cela a été fait.

Question

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je vais rassurer M. le municipal Hildbrand : il n'aura pas une seule question ce soir, mais bien deux, grâce au groupe des Verts. J'espère ne pas être jaloux du détail du publipostage reçu par mon collègue Raedler tout à l'heure.

Ma question porte sur une parcelle qui a fait beaucoup parler d'elle à Lausanne, et non, madame Messere, je ne vais pas parler du Barbare, mais bien de la place Bel-Air. Si on peut se réjouir que le bâtiment de la place Bel-Air vienne d'être l'objet de l'actualité, et donc du retrait du permis de construire, il se pose des questions sur la place devant ce bâtiment, où il est en effet interdit de parquer, sauf pour les livraisons. Or on peut constater que des voitures d'un restaurant voisin sont systématiquement parkées dessus, non pas juste pour livrer, mais continuellement, entre 11 h et 14 h, et entre 18 h et minuit, depuis le début de l'année, sans vraisemblablement payer de parking, sans vraisemblablement d'autorisation spécifique pour cela. Ma question est dès lors la suivante : quelles mesures

la Municipalité entend-elle prendre, et dans quels délais, pour empêcher ce parking sauvage sur une place piétonne ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Company pour sa question. La police a été immédiatement nantie de ces éléments. Elle remercie l'informateur et veillera à ce que les interdictions soient respectées, respectivement que les règles puissent être appliquées. Cas échéant, il conviendra de réévaluer les autorisations en cours.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je vous remercie, monsieur le municipal. Je vois qu'on vous retrouve enfin, après une première réponse un peu plus détaillée. Donc, que conseillez-vous aux citoyens lausannois de faire lorsqu'ils constateront des violations de la livraison sur cette place ? Doivent-ils appeler la police, écrire à la police ou vous écrire à vous directement ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La police a reçu les informations dont vous faites état. Elle s'organisera en conséquence.

Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Jusqu'où peut aller la police ? »
Interpellation urgente de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Lausanne ville pionnière... dans la dénonciation de jeunes grévistes pour le climat »

Discussion

La présidente : – Ces interpellations urgentes s'adressent toutes les deux au municipal Pierre-Antoine Hildbrand, à qui je passe la parole.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Ces interpellations urgentes, reçues à brève échéance, seront l'occasion d'une réponse plus complète lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite »

Développement

[Motion transformée en postulat le 30 janvier 2018.]

Motion: Cette motion demande à ce que, dans les plus brefs délais, les postes de Directeur et de Président des Services Industriels de Lausanne (SIL) ne soient plus occupés par une seule et même personne. Nous demandons donc de nommer formellement un Directeur des SIL avec le cahier des charges y relatif.

Développement:

Les SIL représentent une structure très importante dans le cadre de la Ville de Lausanne. Les éléments qui permettent une telle affirmation sont nombreux. Ses activités sont souvent en lien avec des technologies qui évoluent, certaine fois très rapidement. Les SIL agissent sur des marchés où ils ont rarement un monopole étatique et où ils sont en concurrence avec d'autres prestataires. Les activités des SIL mènent la Ville de Lausanne à avoir une multitude d'investissement en termes d'infrastructure mais également en termes de prise de participation dans d'autres entités. A titre d'exemple, on peut citer la

participation dans Romande Energie Holding, et donc indirectement dans ALPIQ, avec les problèmes actuels que l'on connaît.

Financièrement, les SIL sont une structure majeure de la Ville de Lausanne. En 2014, son bilan était de plus de 800 millions, son budget de fonctionnement de 520 millions et son bénéfice de 55 millions. En 2014, les SIL ont fait des investissements pour près de 40 millions. Grosso modo et pour résumer, les SIL représentent 30% du budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne et 40% de son bilan (actifs). En 2014, rappelons que Lausanne avait dégagé un bénéfice de 4 millions qui est à mettre en relation avec les 55 millions de bénéfice des SIL.

Aujourd'hui, les SIL ont une gouvernance bien étrange. En effet, les rôles de Directeur et de Président sont tenus par une seule et même personne. Ce mode de fonctionnement est un fait quasiment unique en Suisse pour des services industriels de cette taille.

Rappelons les rôles extrêmement différents de ces deux fonctions. Le Président s'occupe des aspects stratégiques alors que le Directeur s'occupe de la gestion opérationnelle. Le Directeur et le Président agissent ainsi de concert, chacun dans son domaine de compétence. Si on peut imaginer qu'une seule personne puisse occuper les deux positions simultanément dans le cas d'une petite entreprise, cela ne peut pas être le cas pour une structure aussi importante que les SIL. Ce mélange des genres pose un problème en termes de gouvernance et d'efficacité de la gestion des SIL. Face aux défis que les SIL affrontent et au vu de sa taille, la Ville de Lausanne doit doter les SIL d'une gouvernance moderne et efficiente.

Rapport

Présidence : M. Stéphane Wyssa, Libéral-Radical

Membres présents : M. Romain Felli (Socialiste)
M. Benoît Gaillard (Socialiste)
M. Benjamin Rudaz (Les Verts)
M. Axel Marion (Le Centre)
M. Alain Hubler (Ensemble à Gauche)
M. Philipp Stauber (Libéral-conservateur)
M. Fabrice Moscheni (UDC)
M. Ilias Panchard (Les Verts)

Excusés : M. Kamenica Musa
M. Guy Gaudard
Mme Aude Billard

La Municipalité et l'administration étaient représentées respectivement par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SI, M. Philippe Jaquet, chef du service Production, M. Marc-Antoine Surer, chef du service Commercial et Mme Mireille Pahud, assistante du secrétaire général, pour les notes de séance.

Lieu : Salle de conférence des Services industriels, route de Genève

Date : 12 avril 2018

Début et fin de séance : 16 h – 18 h

Le motionnaire explique que les SIL représentent environ 30% du budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne et 40% de son bilan (actifs). En 2014, Lausanne avait dégagé un bénéfice de 4 millions qui est à mettre en relation avec les 55 millions de bénéfice des SIL. En comparaison, les SIG ont dégagé 1 milliard de chiffre d'affaires, 120 millions de bénéfice et les postes de président et de directeur sont assumés par deux personnes différentes.

Le motionnaire fait remarquer qu'à ce jour les SIL ont une gouvernance spéciale, par le fait que les rôles de directeur et de président sont tenus par une seule et même personne. Cela

en fait un mode de fonctionnement quasiment unique en Suisse pour des services industriels de cette taille. Le président prend les décisions opérationnelles et stratégiques. Selon le motionnaire, un fonctionnement optimal impliquerait une séparation des deux rôles.

Le Municipal explique qu'il y a un suivi stratégique des projets. Les missions, visions et valeurs des SIL sont claires. La nouvelle organisation offre un meilleur pilotage. Cette révision de la structure permettra une réduction des coûts une fois que l'organisation aura été stabilisée. Les ressources ainsi dégagées permettront de développer les activités. L'objectif est de maintenir la marge bénéficiaire dans un secteur en pleine évolution.

Il est relevé que ce postulat arrive évidemment un peu tard au vu des grandes modifications qui ont été faites avec la réorganisation Ariane.

Le projet Ariane a été fait de façon transparente et constructive. Il est à noter l'importance du côté participatif. L'intégration dans l'administration communale est selon M. Pidoux une chance ainsi que le lien très fort avec le politique.

Il est relevé que les SIL ont une mission de service public et que ce n'est pas une entreprise capitaliste. La structure actuelle permet de remplir la mission et la responsabilité politique est validée par la population au moyen des élections.

Un comité de direction a été créé en 2017 permettant une gouvernance collégiale, qui satisfait semble-t-il pleinement les chefs de service. C'est une instance décisionnelle. Les chefs de service échangent entre eux et partagent les décisions.

Le Municipal précise que le comité de direction a formalisé sa stratégie à cinq ans et a défini trois objectifs stratégiques.

Les chefs de service présents précisent que le projet de réorganisation Ariane répond à une évolution du marché. Les échanges entre les chefs de service se font dans le cadre du collège afin d'avoir une vision commune et de prendre les décisions sous forme de consensus, porté par l'ensemble du collège. La collaboration entre les différents chefs de service est selon eux la bonne solution.

Ils précisent que M. Pidoux n'est pas un directeur opérationnel, il donne la stratégie aux chefs de service et travaille comme un président. Les chefs de service sont les directeurs en charge de diriger l'organisation administrative. Les décisions sont prises dans le cadre du collège.

Une étude sur la structure de la direction a été demandée dans le cadre d'Ariane. Un consultant connaissant les processus ainsi que la structure des compagnies énergétiques s'en est chargé. Le modèle a été celui de l'Allemagne avec deux facettes, par métier et par prestations multifluides. Les chefs de service ont beaucoup travaillé sur leur cohésion d'équipe et sur la forme de gouvernance à adopter, pour arriver à la solution d'une direction collégiale, placée sous la présidence du municipal.

Aux questions du postulant sur les objectifs quantifiés, il est répondu que ceux-ci sont strictement confidentiels et ne peuvent pas être communiqués à la Commission.

Lors de la discussion, il a été clarifié que le postulat concernait exclusivement le rôle du président cumulé à celui de directeur et non la direction et les fonctions subalternes. La question devrait être de savoir qui devrait jouer le rôle de Conseil d'administration. Les Services industriels sont une direction à part qui a ses spécificités et le directeur des SiL devrait jouer un rôle différent des autres municipaux. Dans ce cadre, le projet Ariane est donc sans pertinence pour ce postulat.

Le détail des activités de M. Pidoux en qualité de directeur des SiL et le temps consacré à sa participation à de nombreux Conseils d'administration est étudiée. L'activité de M. Pidoux se répartit en trois volets, activité politique (environ 30%), direction des SiL

(environ 50%) et Conseils d'administration (environ 50%). Il est relevé qu'au total l'activité équivaut à largement plus d'un plein temps.

Concernant les Conseils d'administration, le Municipal précise que les chefs de service siègent également dans des Conseils d'administration et que leur participation a augmenté dans le cadre de la réorganisation Ariane. Le nombre de Conseils dans lesquels siège M. Pidoux a donc diminué.

Le Municipal précise que le secrétaire général a un rôle de coordination, aussi bien à l'interne des SiL qu'avec les secrétaires généraux des autres directions. Il est également responsable de la communication institutionnelle tandis que la communication produit est dédiée au service commercial.

Il est précisé par l'ensemble des commissaires qu'il n'y pas d'exemples concrets de mauvaise gestion au sein des SiL.

Le postulant conclut en rappelant que la question importante reste l'évolution par rapport au marché. Selon lui, afin de soulager la structure actuelle, il serait utile qu'une personne s'occupe des problèmes opérationnels. La Municipalité serait le Conseil d'administration, sous la présidence du Municipal des SiL.

De nombreux commissaires se posent la question de savoir quel est le bon modèle de gouvernance. La réorganisation Ariane vient d'être introduite et de l'avis de nombreux commissaires il serait bon d'attendre de voir ce projet déployer ses effets avant de changer le modèle de gouvernance. Mais il est relevé aussi qu'il est bon de remettre en question le modèle et se poser la question de l'avenir, sans être dans une période de crise.

Conclusions de la commission

Par 5 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions, la commission recommande de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité.

Discussion

M. Stéphane Wyssa (PLR), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Aujourd'hui, aux Services industriels de Lausanne (SiL), les postes de directeur et de président sont occupés par une seule et même personne. Actuellement, il s'agit de M. le municipal Pidoux. En sus de ses activités de directeur et de président des SiL, M. Pidoux exerce l'honorable activité de municipal à Lausanne. Le but de ce postulat est d'inviter la Municipalité à munir les SiL d'un directeur opérationnel à plein temps, qui travaillerait – si le postulat est accepté et implémenté – main dans la main avec M. Pidoux en tant que président des SiL et municipal, qui resterait donc président des SiL et municipal. En aucun cas ce postulat n'a pour le but de discuter ou remettre en cause l'organisation interne des SiL, qui ont été revus dans le cadre du projet Ariane.

Avant tout, permettez-moi de décrire les rôles différents que devraient avoir un président et un directeur d'une organisation. Le président, mesdames et messieurs, s'occupe de la stratégie. Il s'occupe de participer au conseil d'administration lié aux SiL et n'intervient pas opérationnellement. Sa présence physique dans l'entreprise n'est donc pas cruciale, car son action s'inscrit dans le long terme. Le directeur, par contre, implémente la stratégie et s'occupe de la gestion des SiL *day-to-day*, c'est-à-dire qu'il a la responsabilité d'atteindre les objectifs définis par le conseil d'administration. Il veille à ce que les projets clés soient menés à bien et gère les urgences. Doc, mesdames et messieurs, sa présence physique dans l'entreprise à 100 % est cruciale, car il doit pouvoir répondre rapidement aux événements.

Un petit rappel sur l'importance des SiL. Comme vous le savez, les SiL sont importants pour la Ville de Lausanne. En 2014, date à laquelle j'ai pu obtenir un bilan, puisque je n'ai pas de bilan pour les années suivantes, le bilan des SiL était de plus de 800 millions, et son budget de fonctionnement de 520 millions. Son bénéfice est de 55 millions, grosso modo.

Pour résumer, les SIL représentent 30 % du budget de fonctionnement de la Ville et 40 % de son bilan, les actifs. De plus, je vous rappelle que les SIL dégagent un bénéfice de 50 millions environ annuellement. Malgré cela, les résultats financiers de la Ville de Lausanne sont une perte de 28 millions en 2018. Imaginez donc la perte si les SIL n'étaient pas là : on serait, en 2018, à 78 millions de pertes.

Mais, aujourd'hui, les SIL sont confrontés à des défis de plus en plus importants et compliqués. Prenons l'exemple de Citycable, un marché très compétitif où les acteurs externes, je dirais, occupent un terrain extrêmement dynamique en termes de concurrence, et on sent, semble-t-il, que Citycable est en train de souffrir. De plus, il y a des projets transversaux majeurs menés dans le cadre de Citycable qui ont pris énormément de retard. Je prendrai l'exemple de l'intégration avec net+, qui a pris deux ans ou une année, dix-huit mois de plus que ce qui était prévu.

On pourrait aussi parler de la libéralisation rampante du marché de l'électricité et du gaz qui, quoi qu'on en pense, arrivera un jour. Elle sera peut-être ralentie, mais, aujourd'hui, les SIL doivent se préparer à ce changement de paradigme. Et puis également la gestion de tout ce qui est nouvelles technologies. Les SIL sont confrontés à ce genre de changement d'environnement. On peut parler d'Ayoti, de tout ce qui est entrepris comme moyen de locomotion électrique.

On voit donc très bien qu'aujourd'hui, les SIL ne sont pas dans un environnement calme, où tout se passe sans rien faire. Il faut vraiment prendre la mesure de la situation et avoir une équipe qui peut réagir en temps réel par rapport aux changements de l'environnement. La gestion stratégique et opérationnelle des SIL est donc cruciale, et le sera de plus en plus. Malheureusement, M. Pidoux ne peut pas tout faire. En effet, lors de la commission, M. Pidoux nous a informés que son activité, lorsque je lui ai posé cette question, se répartissait en trois volets : l'activité politique – environ 30% –, donc son rôle de municipal ; la direction des SIL – environ 50%, et conseil d'administration, donc son activité de président – environ 50%. Je vous l'accorde, cela fait un total de 130%. Je me suis permis de ramener le tout à 100% : cela fait 23% pour la politique ; 38% pour les conseils d'administration et, mesdames et messieurs, je ne vous rappelle pas que ce sont des conseils d'administration de PME. On parle de conseils d'administration d'Alpiq, d'ECA, d'EOS, de Romande Energie, de LFO. J'ai fait le calcul : ce sont 28 conseils d'administration. Et, finalement, 38 % pour la direction opérationnelle des SI. Si je fais un rapide calcul, c'est un peu comme si M. Pidoux effectue son travail de directeur des SIL du lundi matin au mardi soir, puisqu'il n'y a aucun directeur présent aux SIL pendant le reste de la semaine, sans parler des vacances, que je pense que M. Pidoux prend de temps à autre.

Pour vous montrer l'étrangeté de la situation actuelle des SIL, je prendrai l'exemple du CHUV, dont on parle beaucoup. Aujourd'hui, les SIL, c'est comme si M^{me} la conseillère d'Etat Ruiz-Gaillard était à la fois conseillère d'Etat et directrice opérationnelle du CHUV. Vous en conviendrez que cela semble un peu aberrant que M^{me} la conseillère d'Etat ait ces deux casquettes. Et il me semble que même les forces politiques de gauche ne voudraient pas d'une telle situation.

J'aimerais maintenant m'adresser à la Municipalité, en particulier à M. Pidoux. Ce postulat vise à améliorer la situation des SIL et celle de Lausanne. Vous avez une réaction sanguine à cette proposition. Je vous l'accorde que la forme initiale, celle de la motion, n'était pas adéquate et j'en fais amende honorable. Mais j'espère que vous percevrez le bien fondé et le potentiel d'amélioration inhérent à ce postulat. En résumé, il faut continuer à assurer le fait que les SIL rapportent au moins 50 millions, voire plus, au bénéfice de Lausanne, voire plus si l'action publique doit pouvoir compter sur cette manne. Et il faut aussi permettre à M. Pidoux de se focaliser sur les aspects stratégiques dans un environnement toujours plus instable. Pour cela, je vous remercie de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je vous annonce que le groupe PLR soutiendra ce postulat, du moins au moment de la prise en considération. Nous ne sommes pas des fans inconditionnels de la solution proposée par M. Moscheni. Au contraire, notre soutien n'est pas univoque, parce qu'il nous semble que la solution Moscheni d'un directeur serait de rajouter un échelon hiérarchique qui n'aurait pas forcément un effet énorme, ce d'autant plus que depuis la réforme Ariane – peut-être que M. le municipal pourra nous en parler plus longuement –, il me semble qu'il y a déjà la présence du secrétaire général de la direction au sein de la direction des SIL.

Cela étant dit, on partage le constat ou l'inquiétude de M. Moscheni sur la gouvernance des SIL. Nous l'avons vu avec les problèmes relatifs au volet multimédia des SIL, à Citycable. Nous avons l'impression qu'on en fait une boîte noire. Nous avons parlé d'un malaise lors des comptes de l'année dernière, juste avant la pause estivale ; les explications de M. le municipal en dissipaient certaines parties, mais pas tout.

On se demandait si la solution actuelle, avec cette espèce de super poste qu'exploite M. Pidoux, permettait aux SIL, qui sont en concurrence avec d'autres entreprises, d'avoir la réactivité nécessaire. C'est une question que nous avons. Et puis, nous nous inquiétons aussi de l'annonce des 130% constants du travail de M. Pidoux. Certes, c'est peut-être générationnel, ou ce sont peut-être des gens qui estiment que c'est bien d'en faire toujours plus, mais il nous semble que ce n'est pas sain d'avoir un poste si peu partageur qu'on arrive à une telle concentration des mandats et de pouvoir sur une personne. Pour ces raisons, nous soutiendrons la prise en considération de ce postulat, en réservant, bien sûr, notre position finale sur le préavis, étant donné qu'il faudra analyser la solution proposée par la Municipalité.

M. Romain Felli (Soc.) : – M. Moscheni vient souvent devant notre Conseil – aujourd'hui encore – en nous demandant d'adapter une attitude de manager, de réfléchir en manager. Alors, je vais essayer de le faire. En bon manager, quand on me propose une solution, je me pose d'abord la question de savoir à quel problème répond cette solution. M. Moscheni a une solution, mais j'avoue que j'ai de la peine à comprendre quel est le problème. On nous demande de réformer quelque chose qui fonctionne bien. On nous dit qu'il faut absolument changer l'organisation d'une entité qui rapporte effectivement de l'argent à la Ville de Lausanne, qui est parfaitement bien gérée, qui répond aux demandes du Conseil communal. J'avoue que j'ai beau retourner le problème dans tous les sens, mais je ne comprends pas quel est le problème qu'on est censé résoudre.

J'ajoute que, finalement, prétendre, comme le fait M. Moscheni avec les exemples qu'il donne sur la numérisation, sur les changements du marché, que c'est uniquement une gestion de type managériale avec une organisation calquée sur un certain type de modèle d'entreprises avec présidence, direction générale, serait la bonne, ne me paraît pas être absolument clair. En réalité, les SIL sont déjà une entreprise très active, sont déjà un service qui réagit aux demandes du marché. On peut dire que les SIL ont de l'énergie et je pense qu'ils le prouvent. Ils l'ont prouvé en se réformant tout récemment.

La position de M. Pidoux n'a absolument pas empêché la réforme Ariane ; au contraire, elle l'a même suscitée. Arrêtons-nous un moment sur cette réforme. Vous prétendez que les SIL doivent répondre à la question : la libéralisation du marché de l'électricité, respectivement du gaz, à venir. C'est précisément le sens de la réorganisation Ariane. Ce n'est pas qu'on souhaite cette libéralisation, mais le jour où elle entre en force, on a l'obligation légale du découplage, de l'*end blend line*, des activités ; les SIL ont déjà la structure qui leur permettra de répondre à cette contrainte. Ne venez donc pas dire que la forme de gouvernance actuelle empêche les SIL d'être réactifs, puisque, précisément, à partir de leur gouvernance actuelle, ils ont déjà fait cette réforme.

Rappelons aussi que les activités des SIL sont, certes, des activités largement commercialisées, mais ce sont des activités assez spécifiques en matière commerciale, puisque les tarifs, notamment de l'électricité – un peu moins du gaz et un peu moins du

numérique, je vous le concède –, sont extrêmement régulés, sont extrêmement contraints. Ce n'est pas une entreprise qui aurait la liberté de fixer des prix. Ce n'est pas non plus une entreprise qui aurait les capacités d'une entreprise privée pour gérer son personnel, puisque le personnel fait partie de l'Administration communale. Je rappelle que ce sont des décisions que nous souhaitons en tant que Conseil communal ; nous souhaitons que les Services industriels ne soient pas une entreprise, mais soient bel et bien un service public intégré à l'Administration publique. C'est cette notion d'intégration à l'Administration publique à laquelle nous, en tout cas, à gauche, sommes extrêmement attachés, parce que nous sommes persuadés que la meilleure manière de garantir l'universalité du service public, c'est de garder les SIL non seulement en mains publiques, mais au sein de l'Administration. A ce titre, la gouvernance des SIL avec un conseiller municipal, membre du collège, qui gère effectivement non seulement le stratégique, mais aussi l'opérationnel, est exactement le modèle que nous souhaitons, parce que, dans le fond, c'est un enjeu démocratique. C'est une bonne chose qu'on puisse désigner le directeur de ces Services industriels, c'est une bonne chose que ce directeur soit présent toutes les deux semaines devant notre Conseil pour répondre à nos questions.

Et, chères et chers collègues, je vous prie de regarder les questions que nous et que vous posez au directeur des SIL, conseiller municipal en charge. Ce ne sont pas que des questions d'ordre stratégique, ce n'est pas que des business plans et la transition énergétique, ce sont aussi, très souvent, des questions opérationnelles, des questions sur les pratiques commerciales des SIL, des questions sur des conduites de gaz, d'électricité, etc. On voit bien que la séparation stratégique opérationnelle est, peut-être de manière abstraite, assez élégante à formuler, mais, concrètement, elle ne correspond pas à la manière dont sont organisés les SIL du point de vue de leur intégration dans l'Administration communale.

En conclusion, nous pensons, en tout cas au groupe socialiste, que nous souhaitons maintenir le modèle de fonctionnement des SIL intégré à l'Administration communale, car tout le monde a bien compris que la proposition de M. Moscheni était une étape vers une séparation fonctionnelle. Je n'ai pas dit une privatisation, mais je dis une séparation fonctionnelle, qui n'est pas celle que nous souhaitons. A ce titre, de nouveau, je reviens à mon point initial : nous ne voyons vraiment pas quel est le problème auquel cette solution est censée répondre. A notre sens, le maintien des SIL dans l'Administration publique, le maintien du conseiller municipal comme directeur de ces SIL est la meilleure garantie de service public. Le groupe socialiste vous exhorte donc à refuser le postulat Moscheni.

M. Vincent Vuillamoz (CPV) : – Face aux nombreux enjeux stratégiques imposés par la transition énergétique en cours, il nous apparaît aussi essentiel que la gouvernance des SIL soit solide, durable et efficiente. Dans cette perspective, le Centre, PDC-Vert'libéraux, estime que le postulat mérite d'être approfondi par un rapport. En vous invitant à en faire de même, je voulais partager avec vous les arguments qui ont convaincu notre groupe.

Pour répondre à Romain Felli, il ne s'agit pas de répondre à des problèmes, ni de privatiser les SIL, mais bien d'offrir des atouts supplémentaires aux Services industriels de Lausanne. Premièrement, en assurant la présidence des SIL. Nous estimons que le rôle de municipal est d'exercer la haute surveillance sur la gestion des SIL, de défendre les options stratégiques soutenues par notre Conseil et de piloter le développement des prestations proposées par la Municipalité. La mise en œuvre des projets et des services publics délivrés par les SIL serait ainsi confiée à une direction opérationnelle, tel que le pratiquent tous les autres grands gestionnaires de réseaux publics en Suisse. Charge ensuite à la direction de rendre compte à la présidence des résultats de ses actions. En l'état, l'absence de binôme présidence-direction nous prive de levier d'actions.

Je rappelle que les SIL, propriété de la Ville de Lausanne, fournissent des énergies et des prestations multimédia à un grand nombre d'autres communes de l'agglomération. A ce titre, nous sommes convaincus que certains intérêts de la Ville seraient plus efficacement

défendus par une personne libre de toute casquette politique, telle qu'une directrice des SIL, par exemple. A l'inverse, d'autres propositions seraient mieux portées par un municipal élu plutôt qu'un directeur. Pour cette raison aussi, l'absence de binôme présidence-direction prive Lausanne d'une marge de manœuvre face aux autres clients publics, les SIL.

Enfin, si nous souhaitons une longue carrière d'élu à notre municipal Jean-Yves Pidoux, on imagine qu'il pourrait être remplacé un jour au gré des futures élections ou répartitions de dicastère. La direction opérationnelle des SIL par une personne indépendante de toute échéance électorale assurerait une continuité dans la mise en œuvre des projets et dans le pilotage du collège de direction. En résumé, si la présidence des SIL peut s'exercer en courant alternatif, la direction devrait être branchée en courant continu. Dans cette perspective, le Centre, PDC-Vert'libéraux, vous invite à renvoyer ce postulat pour étude et rapport, lequel pourra être débattu en toute connaissance de cause.

M. Alain Hubler (EàG) : – Un peu sur la même ligne que celle du Parti socialiste, pour le groupe Ensemble à Gauche, on préfère avoir le président et le directeur en un seul bloc devant nous tous les quinze jours plutôt que de l'avoir à moitié et ne plus avoir de maîtrise sur le directeur, qui serait du coup livré au seul municipal, qui, peut-être, ne pourrait pas en faire façon ; je ne parle pas de l'actuel, mais du futur.

Deuxièmement, à la gauche de la gauche, on n'est pas trop fan de hiérarchie et de gouvernance verticale. Or là, qu'est-ce que vous proposez ? L'étude d'un échelon supplémentaire. On ne veut pas de votre échelon supplémentaire, monsieur Moscheni. Enfin, on préfère la multiplication des travailleurs, ces gens qui descendent dans les fouilles pour tirer des câbles et des conduites, plutôt que des cadres supérieurs, qui ont des rendements hypothétiques dans certains cas. Bref, le municipal qui joue le double rôle nous semble une bonne économie.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Comme vous toutes et tous, j'ai bien écouté M. Moscheni. Son approche diffère un peu de ce qui se fait généralement dans ce Conseil. Comment se fait-il que M. Moscheni se retrouve incapable, je dis bien incapable, de dire en quoi sa proposition se justifie par des problématiques actuelles, ou alors qu'elle amènerait des améliorations ? Monsieur Moscheni, vous défendez ici une vision politique. Assumez-la, mais ne vous cachez pas derrière des tentatives de réorganisation par étape des Services industriels. Vous ne voulez plus de contrôle politique direct des activités quotidiennes des Services industriels. Que ce soit ce soir ou lors de la commission, vous n'avez pas pu expliquer en quoi le fonctionnement actuel des SI serait problématique, connaîtrait des défaillances et nécessiterait donc des changements de structure.

Il n'y a que deux éléments qui m'aident dans l'argumentation de M. Moscheni. Premièrement, M. Pidoux ne pourrait pas gérer les SI tout seul. Votre attaque est frontale, quoi que vous en disiez, même si depuis, vous vous êtes quelque peu assagi en changeant la forme de votre dépôt, qui était initialement une motion. Cette attaque occulte la réorganisation Ariane et le travail effectué aussi par les chefs de service. M. Pidoux n'est pas tout seul, comme cela a été montré de manière assez claire en commission. Cet élément est assez creux, comme notre collègue Felli l'a illustré juste avant moi.

Le second élément de votre raisonnement est de dire qu'ailleurs, d'autres structures de gestion des Services industriels seraient organisées différemment. Oui c'est vrai, mais cela n'en fait aucunement un argument. Et je crois que nous l'avons remarqué à nouveau ce soir, vous n'avez pas pu l'étayer et montrer en quoi ailleurs cela fonctionnerait mieux que ce qui se passe aux Services industriels.

Enfin, sur le fond, il faut, de notre point de vue, une gestion publique par la Municipalité, avec un lien direct des questions liées à l'énergie, d'autant plus vu les attaques au niveau fédéral, entre autres sur la libéralisation du marché de l'électricité. Et il faut aussi faire entendre des voix différentes, alternatives, dans certains conseils d'administration des géants suisses de l'électricité. Géants dont, quand on s'intéresse au sujet – et je sais que c'est votre cas –, la vision n'est pas des plus diverses et représentative des différentes

visions que l'on peut avoir de la politique de l'énergie dans ce pays. Vous vous en doutez, nous ne soutiendrons pas cette motion malgré votre reculade de transformer cela en postulat.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Tout d'abord, j'aimerais dissiper ce qui m'apparaît tout de même quelque chose qui n'est pas très sain. On parle de M. Pidoux, mais on ne parle pas de M. Pidoux : on parle d'un poste de directeur. Et il m'apparaît, à titre personnel, relativement malsain de fixer des enjeux sur la personne de M. Pidoux. M. Pidoux est un des sept municipaux élus, et je lui souhaite de terminer son mandat dans la reconnaissance qui lui est due.

Je crois que nous devons parler de l'avenir et du poste, plutôt que de le nommer. Il me semble, et il nous semble qu'il serait opportun d'avoir une séparation claire entre l'opérationnel et le politique. Pourquoi ? Parce que les contraintes, les défis, les enjeux, les compétences ne sont pas du tout les mêmes. Et s'il a été cité le CHUV, je pourrais citer la Direction générale de l'environnement. Ces deux entités ont à la fois un directeur général, qui est assisté d'un certain nombre de directeurs, et, au-dessus, le représentant du politique, en l'occurrence le représentant du Conseil d'Etat. Et les deux niveaux de compétences ne sont pas les mêmes.

Du directeur général, nous demandons des compétences professionnelles, un arbitrage professionnel, une pesée d'intérêts professionnelle, mais pas politique. Et, de la part du représentant du politique, nous demandons un arbitrage des compétences et des pesées d'intérêt politiques. Et nous ne demandons pas à l'un d'avoir les compétences de l'autre. Jusqu'à présent, est-ce qu'on peut dire qu'on a eu de la chance, parce que cela a bien fonctionné ? Moi je crois que cela a bien fonctionné grâce aux compétences des uns et des autres, mais grâce aussi au fait que, jusqu'à un passé relativement récent, nous étions dans des marchés captifs. Cela n'est plus cas pour l'électricité, cela ne sera plus le cas pour le gaz. Les défis qui nous attendent font qu'effectivement, faire peser des responsabilités à la fois techniques et politiques sur les mêmes épaules nous paraît excessif.

Je reconnais une chose : actuellement, je suis pour l'immobilisme. C'est-à-dire accepter ce postulat, parce qu'on peut très bien le *choubladiser* un certain nombre d'années. Pourquoi ? Parce qu'entre le dépôt du postulat et sa discussion maintenant, il y a eu Ariane. Mais Ariane, c'est très récent, c'est une année et demie. Et je crois véritablement qu'il y a eu un courage de la part de tous les cadres et du personnel des SIL de faire ce grand battage de cartes, ce grand coup de sac, pour repartir sur des bases très différentes. Je crois que nous devons, si nous sommes responsables, accepter ce postulat, et comme je vous le dis, un postulat peut très bien vieillir sans pourrir, mais, en même temps, laisser sa chance à Ariane, parce qu'une modification en profondeur du style d'Ariane, on ne le fait pas à chaque génération humaine.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Au vu de l'heure, je serai très bref. J'aimerais juste répondre à l'argument que la gauche a présenté ici par deux fois, qui consiste à dire : il n'y a pas de problème aujourd'hui ; s'il n'y a pas de problème, on n'a pas besoin d'une nouvelle solution. J'aimerais répondre à cet argument de la manière suivante. Le jour où le problème sera présent, ce sera un peu tard pour réagir, vu les 50 millions de bénéfice qu'on aimerait encore engranger durant de longues années, si possible, en tout cas au vu des comptes annuels, qui sont toujours un peu fragiles.

Je pense que nous ne souhaitons pas attendre une crise, des erreurs, des ruptures ou quelque chose de ce genre, avant de nous prémunir contre l'arrivée de problèmes. Et ce que M. Moscheni propose, c'est que nous préférons que deux têtes réfléchissent à l'avenir des SIL, que deux têtes qui ont des jobs différents, des quotidiens différents, y réfléchissent, plutôt qu'une seule. C'est dans ce sens naturellement que le groupe PLC va soutenir la prise en compte de ce postulat. Comme le PLR, nous attendons volontiers un préavis sur cette question avant de nous prononcer sur un éventuel changement

d'organisation ou de répartition des responsabilités entre le conseil d'administration, avec son président, et le directeur opérationnel des SIL.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais rapidement répondre à quelques interventions, mais pas trop longuement, puisqu'il y a une cérémonie de prévue.

Je crois que ce débat est très clair et éclaire très bien la situation. M. Panchard l'a très bien dit : les SIL sont un outil politique. Et bien, mesdames et messieurs, c'est parce que je ne considère pas les SIL comme un outil politique que j'ai proposé ce postulat, car je considère les SIL comme une structure qui fournit des services à la population et qui est également une source extrêmement importante financière pour la Ville. Cette vision différente fait toute la séparation, je pense, entre les gens qui vont refuser ce postulat et ceux qui voudraient avoir un directeur, ou au moins une analyse de cette approche faite par la Municipalité.

Je crois, pour ma part, qu'il est relativement irresponsable de penser que la politique va influencer les marchés, surtout quand ils se libéralisent. Remarquez ce qui se passe au niveau de Citycable, donc l'activité média. J'attends avec impatience les résultats, ou, disons, la discussion qu'on aura sur la situation de Citycable dans ce plénum. Il me semble que vous voyez toutes et tous que la concurrence est farouche et que, quand vous êtes une structure, même politisée, et peut-être politisée à gauche, la concurrence fait que le marché vous rattrape.

L'idée de ce postulat est de donner les meilleures armes à cette structure que sont les SIL pour pouvoir concurrencer les acteurs qui vont arriver dans le marché du gaz, et peut-être aussi dans le marché de l'électricité. J'ai bien compris que la gauche espère que cela n'arrivera jamais, cela, on l'a bien compris, mais je ne suis pas sûr que la gauche lausannoise ait le pouvoir de retarder quelque chose qui est imposé par l'un de vos amis, c'est-à-dire l'Europe. L'Europe demande à ce que ce marché soit libéralisé. Comment allez-vous faire, puisque vous êtes parmi les plus intéressés à pouvoir travailler encore plus avec l'Europe, puisque c'est l'Europe qui vous demande de libéraliser ? J'aimerais bien savoir comment vous allez gérer cela.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, sans les SIL, la Ville de Lausanne serait dans une situation catastrophique au niveau financier. Alors, on me dit aussi que les SIL vont très bien, tout se passe très bien. Je veux juste faire remarquer à M. Felli la manière dont Net+ a été intégré : cela a pris dix-huit mois de retard. Je pense qu'en termes de gestion de projet, ce n'est pas idéal. Puisqu'il nous parle aussi de déni de démocratie si le poste de directeur et de président ne sont pas occupés par la même personne, je lui demande de poser ou de demander à un de ses collègues au niveau du Grand Conseil de demander à ce que M^{me} Ruiz soit directement la directrice du CHUV, comme cela elle aura les deux postes et on n'aura plus de déni de démocratie au niveau du CHUV.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Il me reste moins de deux minutes pour intervenir, si nous voulons finir à 19 h 30. Je vous prie de m'excuser d'en prendre néanmoins cinq pour répondre à certaines des interventions dans ce Conseil.

Je pense qu'il ne faut pas confondre le problème institutionnel et légal, et le problème organisationnel. Pour le problème institutionnel et légal, je me souviens que M. Moscheni a, lors d'une précédente discussion, démontré l'étendue de sa culture en mentionnant la fameuse phrase de Lampedusa : « Il faut que tout change pour que rien ne change ». Ma référence culturelle sera beaucoup plus triviale, il s'agit de la fable de Florian, qui s'appelle *Le vacher et le garde-chasse*, qui se conclut avec l'aphorisme : « Chacun son métier et les vaches seront bien gardées ».

La proposition de M. Moscheni, quoi qu'il en dise, est une intervention du Conseil communal dans la structure administrative de la Ville de Lausanne, et cette compétence est exclusivement municipale. Le Conseil communal n'a pas le droit d'intervenir sur la structure de l'administration. Alors, évidemment, politiquement, il est parfaitement

légitime que les conseillers communaux s'intéressent aux incidences politiques et financières de cette organisation. M. Moscheni le fait avec beaucoup de constance, parfois aussi avec un peu d'amateurisme, puisque je me rappelle que, dans la discussion budgétaire, il avait chiffré sa proposition de mise en place d'une direction aux SIL au débotté, avec un montant de bénéfice supplémentaire pour les SIL de 5 millions de francs. J'attends toujours, et je pense que j'attendrai longtemps, de voir comment ce bénéfice supplémentaire aurait été acquis avec la création d'un poste supplémentaire.

Ensuite, il y a un vrai problème dans ce Conseil, et particulièrement chez M. Moscheni, peut-être aussi chez M. Chollet, de fétichisme des concepts. Oui, toute entreprise doit avoir une vision et une visée stratégique, et toute entreprise, y compris publique, doit avoir une direction opérationnelle. Cela ne veut pas nécessairement dire que toute entreprise doit être structurée de manière formelle avec un président et un directeur. Et c'est d'autant moins le cas à la direction des Services industriels que la réorganisation, à laquelle plusieurs d'entre vous ont fait référence, a mis en place un collège de direction avec les chefs de service, lesquels sont évidemment associés de très près à la formulation et au suivi de la stratégie des Services industriels. Cette stratégie est validée non seulement par la direction des SIL, direction formellement assurée par mes soins, qui accomplis une tâche de président, mais elle est également approuvée et validée, par la Municipalité, et, au final par ce Conseil communal.

Je n'ai qu'à vous rappeler que la construction du réseau de fibres optiques, qui nous a mis dans une certaine difficulté économique, est issue d'une motion de ce Conseil. Ensuite, il faut évidemment voir que cette répartition entre direction opérationnelle et stratégie a un effet aussi politique, et je peux faire mention de mes expériences en tant que membre de conseils d'administration des sociétés qu'a évoqué M. Moscheni. Je le rassure tout de suite, il n'y en a pas vingt-huit, il y en a beaucoup moins – je ne sais pas où vous avez trouvé vingt-huit conseils d'administration. Il y en a, à tout casser, une douzaine. Mais dans ces conseils d'administration, en particulier dans le domaine énergétique, dans ces domaines qui, comme l'ont dit plusieurs d'entre vous, sont en même temps des domaines où règnent une forte concurrence et une régulation forte de la part des autorités, en particulier fédérales, dans ces domaines. Quant à la conduite opérationnelle, elle est assurée en particulier par les chefs de service et les responsables des divisions. La connaissance des enjeux et des défis stratégiques – et je serai le dernier à ne pas reconnaître qu'ils sont nombreux et très importants – et la connaissance du contexte politique et institutionnel sont des prérequis absolument indispensables.

Cette répartition et ce partage des connaissances entre les gens dont la majeure partie du cahier des charges est opérationnel, mais qui font aussi du stratégique, et ceux dont la majeure partie du cahier des charges est stratégique, comme c'est mon cas, mais qui font aussi de l'opérationnel, cette répartition liée à un contexte politique est considérée comme extraordinairement importante dans le contexte qui nous occupe.

Evidemment, comme l'ont dit certains d'entre vous, j'ai écouté avec intérêt les questions orales tout à l'heure, et je le fais toujours avec beaucoup de plaisir. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles n'assignent pas aux municipaux un rôle exclusivement stratégique. Au contraire, ce Conseil nous demande extrêmement souvent de faire du micromanagement. Alors, mettez-vous d'accord et si vous avez des velléités de nous attribuer des rôles exclusivement stratégiques, posez-nous des questions stratégiques exclusivement.

A vrai dire, il y a un outil très important pour le Conseil communal, la Commission de gestion, laquelle peut justement faire l'articulation entre le fonctionnement d'une administration et les visions à la fois stratégiques et politiques. La Commission de gestion se doit de se rappeler ses responsabilités et de les assumer. Vous renvoyez ce postulat, nous y répondrons avec l'exquise politesse qui sied lors des relations entre la Municipalité

et le Conseil communal, mais nous commencerons par dire, en termes, bien sûr, choisis : occupez-vous de vos oignons.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J’ai pressé le bouton avant que M. le municipal intervienne. Simplement, la question que je me pose c’est que, quand on voit qu’il travaille à 130 %, il frise le burnout. Et puis, la question que je me pose réellement : est-ce que c’est le rôle d’un municipal d’aller siéger dans douze conseils d’administration ? Cela lui prend 50 % de son temps. Donc, s’il diminuait sa présence dans les conseils d’administration, il pourrait faire 50 % de politique et peut-être 50 % de direction des SIL. Mais moi, je l’invite à réfléchir un peu à sa participation aux conseils d’administration. Il pourrait déléguer aux chefs de service, parce qu’il y a plusieurs fluides représentés aux SIL : le gaz, le chauffage à distance et l’électricité.

La discussion est close.

M. Stéphane Wyssa (PLR), rapporteur : – La commission a voté par 5 voix contre 2 et 2 abstentions pour ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité.

Le postulat est refusé par une majorité de voix, sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni : « *Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite.* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de refuser de prendre ce postulat en considération.

La séance est levée à 19 h 45.